Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 29 mai 1998

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De M. Marc Cools à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, sur «l'état d'avancement de l'élaboration du Plan régional d'Affectation du sol (PRAS)» 872

— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, sur «la fraude éventuelle en matière de cartes de tram» 874

— De M. Leo Goovaerts à M. Eric André, secrétaire d'Etat adjoint au ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, sur «la représentation de la Région de Bruxelles-Capitale à l'exposition universelle de Lisbonne» 875

— Question d'actualité jointe de M. Guy Vanhengel sur «la contribution du Port de Bruxelles destinée à l'exposition universelle de Lisbonne» 875

— De M. Leo Goovaerts à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, sur «l'accord de mobilité entre la Flandre et la Région bruxelloise» 876

— De M. François Roelants du Vivier à M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, sur «les conséquences pour la Région bruxelloise des choix effectués par les Régions flamande et wallonne en matière d'opérateurs telecom» 876

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 29 mei 1998

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

DRINGENDE VRAGEN:

— Van de heer Marc Cools aan de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, over «de voortgang van de opstelling van het Gewestelijk Bestemmingsplan (GBP)» 872

— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, over «de mogelijke fraude met tramkaarten» 874

— Van de heer Leo Goovaerts aan de heer Eric André, staatssecretaris toegevoegd aan de minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, over «de vertegenwoordiging van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest op de Wereldtentoonstelling in Lissabon» 875

— Toegevoegde dringende vraag van de heer Guy Vanhengel over «de inzending van de Haven van Brussel voor de Wereldtentoonstelling te Lissabon» 875

— Van de heer Leo Goovaerts aan de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, over «het mobiliteitsakkoord tussen Vlaanderen en het Brussels Gewest» 876

— Van de heer François Roelants du Vivier aan de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, over «de gevolgen voor het Brussels Gewest van de keuzes van het Vlaamse en het Waalse Gewest inzake telecomoperatoren» 876

Pages

INTERPELLATIONS:

— De M. Guy Vanhengel à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant «la sécurité en ville et la conférence de presse organisée à ce sujet par le ministre-président le 6 avril 1998» 877

— Interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael concernant «les derniers chiffres connus en matière de criminalité et leur lien avec les contrats de sécurité» 877

Continuation de la discussion. — *Orateurs:* **Mmes Françoise Dupuis, Marie Nagy, MM. Michiel Vandenbussche, Thierry de Looz-Corswarem, Leo Goovaerts, André Drouart, Dominique Harmel, Georges Désir, M. Charles Picqué,** ministre-président du Gouvernement, **MM. Guy Vanhengel, Dominiek Lootens-Stael** 878

Ordres du jour: dépôt 888

VOTES NOMINATIFS:

Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres agissant dans le cadre de l'Union européenne, d'une part, et la République de Slovénie, d'autre part, et aux Annexes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIIIa, VIIIb, IXa, IXb, IXc, X, XI, XII, aux Protocoles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 10 juin 1996 889

Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre de coopération destiné à préparer, comme objectif final, une association à caractère politique et économique, entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part et à l'Annexe, faits à Florence le 21 juin 1996 890

Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n° 150 concernant l'administration du travail rôle, fonctions et organisation, adoptée à Genève le 26 juin 1978 par la Conférence internationale du travail lors de sa soixante-quatrième session 890

QUESTIONS ORALES:

— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant «le projet d'édification de complexes d'appartements en bordure du Zavelenberg» 891

— De Mme Magdeleine Willame-Boonen à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant «l'absence de réponse du ministre-président au président de la commission institutionnelle du Sénat sur la répartition des compétences en matière régionale» 892

Blz.

INTERPELLATIES:

— Van de heer Guy Vanhengel tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «de veiligheid in de stad en de persconferentie die de minister-voorzitter over dit onderwerp hield op 6 april 1998» 877

— Toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende «de jongste cijfers inzake criminaliteit en het verband met de veiligheidscontracten» 877

Voortzetting van de bespreking. — *Sprekers:* **de dames Françoise Dupuis, Marie Nagy, de heren Michiel Vandenbussche, Thierry de Looz-Corswarem, Leo Goovaerts, André Drouart, Dominique Harmel, Georges Désir, de heer Charles Picqué,** minister-voorzitter van de Regering, **de heren Guy Vanhengel, Dominiek Lootens-Stael** 878

Moties: indiening 888

NAAMSTEMMINGEN:

Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Europaovereenkomst waarbij een associatie wordt tot stand gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun Lid-Staten handelend in het kader van de Europese Unie, enerzijds, en met de Bijlagen I, II, III, IV, V, VI, VII, VIIIa, VIIIb, IXa, IXb, IXc, X, XI, XII, met Protocollen 1, 2, 3, 4, 5 en 6 en met de Slotakte, opgemaakt te Luxemburg op 10 juni 1996 889

Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Kaderovereenkomst voor samenwerking ter voorbereiding van een associatie van politieke en economische aard tussen de Europese Gemeenschap en haar Lid-Staten, enerzijds, en de Republiek Chili, anderzijds, als einddoel en met de Bijlage, opgemaakt te Florence op 21 juni 1996 890

Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Verdrag nr. 150 betreffende de bestuurstaak op het gebied van de arbeid: taak, functies, en organisatie, aangenomen te Genève op 26 juni 1978 tijdens haar vierenzestigste zitting 890

MONDELINGE VRAGEN:

— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «het project voor appartementsgebouwen aan de Zavelenberg» 891

— Van mevrouw Magdeleine Willame-Boonen aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «het feit dat de minister-voorzitter niet geantwoord heeft aan de voorzitter van de commissie voor institutionele aangelegenheden van de Senaat over de verdeling van de bevoegdheden op gewestelijk vlak» 892

Séance plénière du vendredi 29 mai 1998
Plenaire vergadering van vrijdag 29 mei 1998

	Pages		Blz.
— De M. Bernard Clerfayt à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant «l'organisation du vote électronique en Région bruxelloise»	893	— Van de heer Bernard Clerfayt aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende «de organisatie van het elektronisch stemmen in het Brussels Gewest»	893
— De M. Philippe Debry à M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «la non-transmission des comptes de la région»	894	— Van de heer Philippe Debry aan de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «het niet bezorgen van de rekeningen van het Gewest»	894
— De M. Philippe Debry à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «la publicité émise sur les postes téléphoniques se situant dans le métro»	895	— Van de heer Philippe Debry aan de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de reclame via de telefoontoestellen in de metro»	895

PRESIDENCE DE **M. ARMAND DE DECKER,** PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER ARMAND DE DECKER,** VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 29 mai 1998.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijk Raad van vrijdag 29 mei 1998 geopend.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MARC COOLS A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, SUR «L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN REGIONAL D'AFFECTATION DU SOL (PRAS)»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MARC COOLS TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, OVER «DE VOORTGANG VAN DE OPSTELLING VAN HET GEWESTELIJK BESTEMMINGSPLAN (GBP)»

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour poser sa question.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, au début de cette année, les communes et plus particulièrement les différents services de l'Urbanisme ont été contactés par votre administration, monsieur le ministre, à propos de l'élaboration du plan régional d'affectation des sols. Des documents, souvent partiels, ont circulé et ont été soumis aux communes pour avis. La plupart ont réagi en attirant l'attention sur de nombreuses erreurs matérielles, et ce, dans des délais assez courts puisqu'elles disposaient en général d'une semaine. Dans la deuxième version des documents, toutes les erreurs signalées n'avaient pas été corrigées.

Par la suite, les communes ont appris que le Gouvernement régional prendrait position sur le plan régional d'affectation des sols au mois d'avril; il fallait ainsi comprendre qu'il n'y aurait plus d'information à ce sujet. Comme Sœur Anne nous n'avons plus rien vu venir, excepté le fait que le *black out* au niveau de l'information semble assez relatif. En effet, le week-end dernier, j'ai lu dans la presse toute une série de commentaires selon lesquels le Gouvernement a adopté en première lecture le plan régional d'affectation des sols; le cas échéant, le ministre pourra confirmer ces informations. Ce plan serait actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Ma première question est donc la suivante: où en est-on dans la procédure? Sommes-nous toujours dans les délais pour que le plan régional d'affectation des sols puisse être adopté dans sa version définitive avant la fin de la législature? Sinon il faudrait alors recommencer tout le travail.

Je comprends tout à fait le souci du Gouvernement: aussi longtemps que la totalité du plan n'a pas été approuvée, que le Gouvernement n'a pas pris, en deuxième lecture ses responsabilités et qu'il n'a pas arrêté de façon définitive toutes les options du plan, il est difficile de publier des documents. Néanmoins, s'il est exact que le texte est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat, ne conviendrait-il pas de permettre aux services de l'Urbanisme des différentes communes de consulter les documents — sans les emporter ni les photocopier — afin de vérifier si les erreurs matérielles signalées ont bien été rectifiées?

En ce qui concerne la procédure, lorsque le projet de plan régional d'affectation des sols sera approuvé, il aura force obligatoire pendant un an maximum même si, pendant cette période, le plan n'est pas encore définitivement approuvé. Nous nous retrouverons alors avec trois plans régionaux qui se chevaucheront: le plan de secteur, le plan régional de développement et le plan régional d'affectation des sols. Trois types de dispositions réglementaires seront donc valables en même temps. Pour faciliter le travail des services régionaux et communaux, serait-il possible de disposer d'une sorte de petit bréviaire qui reprendrait les trois plans et déterminerait ce qui est d'application?

Comme les dispositions entreront immédiatement en vigueur dès que le projet sera adopté par le Gouvernement, en tout cas à titre transitoire, je crois important que les personnes chargées d'appliquer les règles d'urbanisme soient au courant.

En conclusion, afin de nous rassurer, je voudrais savoir monsieur le ministre, si le processus est suffisamment avancé pour que l'on puisse disposer d'un plan adopté en la matière avant la fin de la législature, comme cela était prévu dans la déclaration gouvernementale.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, ministre.

M. Hervé Hasquin, *ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport.* — Monsieur le Président, je peux rassurer M. Cools. Mais il s'agit d'un projet de très longue haleine. Je rappelle que l'on a commencé à élaborer le projet de PRAS dès le début de la législature.

Bien entendu, on a utilisé des études qui avaient déjà été menées dans le cadre de la réalisation du PRD, mais très rapide-

ment, il est apparu que le support cartographique dont disposait l'administration de l'Aménagement du territoire et du Logement était nettement insuffisant. Des développements extrêmement importants ont donc dû être apportés au support cartographique, afin de pouvoir intégrer les bases de données existantes et surtout, de les coordonner en vue de les rendre compatibles, ce qui n'était pas évident.

L'enquête de terrain destinée à évaluer la situation existant de fait, indispensable à la réalisation du plan régional d'affectation du sol, a débuté en novembre 1996 et a été complètement terminée en mars de cette année. Ce travail gigantesque a été mené en collaboration avec l'administration et avec le bureau d'études privé désigné à cet effet. Nous disposons aujourd'hui d'une base de données précise sur l'ensemble du territoire, base qui — j'insite sur ce point — sera bientôt mise à la disposition des communes avec tous les outils annexes nécessaires, en prévoyant aussi une formation adéquate du personnel communal, en vue de lui permettre d'utiliser ce matériel et surtout, de le mettre à jour, sinon l'investissement effectué risque d'être totalement perdu à court terme. Des informations seront communiquées en la matière et des réunions sont programmées avec les communes dans les mois à venir.

Dans le cadre de la réalisation du PRAS, de nombreuses réunions ont été organisées avec les communes afin de connaître leurs intentions au niveau des plans communaux de développement et de confronter la situation existante de fait et de droit avec la connaissance du terrain qui est la leur. C'est sur ces bases et sur celle d'études complémentaires de détail sur les commerces et les 600 PPAS existant sur l'ensemble du territoire, que le projet de PRAS a été élaboré en collaboration avec l'administration, bien entendu, et avec l'aide d'un groupe interuniversitaire, composé de spécialistes de l'Université Libre de Bruxelles, de la *Vrije Universiteit Brussel* et du groupe Cèdre de Saint-Louis. De nombreuses réunions ont eu lieu jusqu'à l'aboutissement du projet, que le Gouvernement a approuvé en première lecture, le 20 mai dernier, lors d'un Conseil des Ministres extraordinaire.

Ce projet est envoyé au Conseil d'Etat qui a été chargé de se prononcer sur la question dans un délai d'un mois.

Toute une série d'étapes doivent encore être franchies. Il faudra bien sûr tenir compte de l'avis du Conseil d'Etat et approuver en deuxième lecture, en Conseil des Ministres, le projet de PRAS. En principe, cela devrait se faire dans le courant du mois de juillet. Enfin, il faudra assurer la publication du projet dans le courant du mois d'août. Des dispositions ont déjà été prises avec les services du *Moniteur belge* afin que cette publication — je vous en réserve la surprise — présente un caractère inédit et pédagogique, ce qui n'est pas évident s'agissant du *Moniteur belge*! ...

Je m'empresse de dire qu'une large publicité, des brochures les plus pédagogiques possibles au niveau de l'information, destinées non seulement aux communes, aux fonctionnaires, mais aussi au grand public et à tous ceux qui sont amenés à s'intéresser à de telles questions, est à l'étude. Ces brochures seront diffusées le moment venu.

A partir du mois de septembre, nous attacherons de l'importance à l'enquête publique qui débutera alors, le but étant de permettre à tous les citoyens d'en prendre connaissance en dehors des périodes de congé.

Puis, il y aura le dépouillement de l'enquête.

Il faudra également recueillir les avis des instances consultatives; en principe, tout doit nous être remis pour la fin de l'année.

Je pense que nous pourrons avoir un débat au Conseil régional sur le projet de PRAS définitif au début de l'année 1999.

Notre *timing* prévoit que le plan définitif d'aménagement du sol soit approuvé en mars 1999 par le Gouvernement.

Il entrait de totue manière dans mes intentions de vous présenter personnellement à la rentrée parlementaire, la philosophie du PRAS et de répondre à vos questions, dès que le projet aura été adopté en deuxième lecture par le Gouvernement, approbation qui ne se fera vraisemblablement que vers la mi-juillet. Comme le Parlement sera sans doute en vacances à ce moment-là; il ne me paraît guère possible d'avoir ce débat avant fin septembre, début octobre, soit en commission soit en assemblée plénière.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Marc Cools. — Je remercie le ministre pour sa réponse qui me rassure quant au *timing*, de même que pour le débat qu'il nous annonce. Il se souviendra sans doute que mon collègue M. Demannez avait également exprimé le souhait de mener un débat approfondi à propos du PRAS, ne fût-ce qu'au niveau d'une commission parlementaire.

Je poserai quelques questions complémentaires. Vous envisagez la publication du PRAS dans le courant du mois d'août.

Ce sont les communes qui devront organiser dans leurs bureaux la consultation par la population des documents relatifs au PRAS. Je me permets d'insister pour que les communes reçoivent ces documents plusieurs jours à l'avance, je pense à une quinzaine de jours avant le début de l'enquête publique.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je puis déjà vous dire qu'il est prévu que les envois et l'ensemble de la publicité commenceront dans le courant du mois d'août. Or, l'enquête proprement dite ne débutera qu'en septembre. Donc, sauf accident d'impression ou problème imprévisible, les communes disposeront de l'ensemble de la documentation 8 à 15 jours avant que ne commence l'enquête publique.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Marc Cools. — Je trouve également qu'il est très positif qu'un effort soit fait, d'une part, pour former les agents communaux et, d'autre part, pour créer une banque de données.

J'aimerais soulever un dernier point.

M. le Président. — Monsieur Cools, je vous demanderai d'être bref.

M. Marc Cools. — Puis-je vous demander d'insister auprès de vos services pour que l'on tienne compte de toutes les erreurs matérielles transmises par les communes de manière à ce que nous ne nous trouvions pas en possession de documents qui posent problèmes.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, ministre.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Je vous dirai que toutes ces remarques ont été enregistrées par mes services mais

que parfois, les équipes cartographiques ne les répercutent pas immédiatement au niveau des cartes. Il peut alors y avoir un décalage dans le temps entre la communication des informations et leur intégration dans la cartographie. Il m'est arrivé de devoir faire recommencer une carte trois fois parce que certaines informations n'y apparaissaient pas. Nous sommes tributaires de la technique!

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, OVER «DE MOGELIJKE FRAUDE MET TRAMKAARTEN»

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, SUR «LA FRAUDE EVENTUELLE EN MATIERE DE CARTES DE TRAM»

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, in de pers lezen wij het nogal verontrustende en eigenaardige bericht dat de directeur-generaal van de MIVB een klacht heeft ingediend omdat er fraude zou zijn gepleegd, met tramkaarten van de vervoersmaatschappij. Het zou hierbij gaan om een bedrag dat zeker vier miljoen overschrijdt. Uit hetzelfde artikel leren wij dat medewerkers van de MIVB tien jaar geleden reeds, toen de feiten nog niet zouden zijn verjaard — indien ze zich tenminste al zouden hebben voorgedaan —, deze feiten aan de directeur-generaal hebben gesignaleerd. Inderdaad, in 1986 hebben zij vastgesteld dat de hoeveelheden karton die de drukkerij binnenkwamen, groter waren dan de hoeveelheden die er als tramkaart buitenkwamen. Een paar jaar later hebben zij opnieuw mondeling en schriftelijk de directeur-generaal meegedeeld dat er blijkbaar een fraudecircuit was opgezet, want één van de medewerkers, de heer Verdoodt, had in het zwarte circuit tramkaarten tegen dumpingprijzen kunnen kopen.

Mijnheer de minister, mijn vragen zijn de volgende. Is er destijds, tien jaar geleden toen de feiten voor het eerst werden gesignaleerd, een onderzoek ingesteld naar mogelijke fraude met tramkaarten? Zo ja, door wie is dat onderzoek gevoerd en wat waren de uiteindelijke resultaten?

Een andere vraag onlosmakelijk verbonden met de eerste, is waarom de directeur-generaal van de MIVB pas tien jaar na de feiten een klacht indiende, wanneer het onderzoek dat destijds is gevoerd of zou zijn gevoerd, — zo lees ik in de pers — niets heeft opgeleverd? Waarom, met andere woorden, dient hij een klacht in tien jaar na de feiten wanneer deze eventueel verjaard zijn?

Volgende vraag: waar worden de tramkaarten momenteel gedrukt? Is daarop voldoende controle van de MIVB zodat fraude onmogelijk wordt?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Hasquin.

De heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer. — Mijnheer de Voorzitter, in antwoord op de vraag van de heer Dominiek Lootens herinner ik eraan dat het probleem waarnaar hij verwijst en dat door bepaalde journalisten op dinsdag 26 mei jongstleden werd aangehaald, reeds grondig werd onderzocht door het Beheerscomité. Dit heeft de argumenten die door een voormalige inventarismaker naar voren wereden geschoven, grondig geanalyseerd.

Aangezien het ging om feiten waarvan sommige dateren van 1986, en rekening houdend met alle gegevens was het Beheerscomité unaniem van oordeel dat aan de zaak geen verder gevolg moest worden gegeven.

Ik maak van de gelegenheid gebruik om erop te wijzen dat er een einde moet komen aan een periode waarin bepaalde personeelsleden van de MIVB onderlinge rekeningen vereffenen. Ik heb de voorzitter van de MIVB via de opdrachthouder van de Regering verzocht om strenge maatregelen te nemen tegen verklikkers wier beschuldigingen ongegrond zouden zijn of die de waarheid zouden verdraaien, wat de maatschappij schade toebrengt. Via de voorzitter en de directeur-generaal moet het Beheerscomité het vertrouwen in de maatschappij herstellen door zich te richten op de uitdagingen waarvoor zij staat.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de minister, u hebt natuurlijk gelijk wanneer u zegt dat er een eind moet komen aan persoonlijke afrekeningen voor TV-camera's en in de media. Een aantal personeelsleden van de MIVB hebben trouwens als gevolg daarvan hun job verloren.

Desalniettemin moet u het mij niet kwalijk nemen als ik zeg dat de berichten in de pers verschenen zijn, waar of niet waar.

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, wat is uw bijkomende vraag?

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik kom daartoe, mijnheer de Voorzitter.

De minister mag het mij niet kwalijk nemen dat ik als parlementslid wil weten of de berichten al of niet correct zijn. Mijn bijkomende vragen zijn duidelijk. Is er fraude gepleegd? Klopt het dat het over meer dan vier miljoen gaat? Als er fraude is gepleegd, waarom werd door de betrokken directeur-generaal niet op het moment zelf van de vaststelling van de feiten gereageerd, maar pas tien jaar nadien?

Ik heb als parlementslid toch het recht om hierover te worden geïnformeerd.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, ministre.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter. Il semblerait qu'il y ait eu un début de fraude très minime en 1986, auquel il a été mis fin immédiatement. Il est donc malvenu de constamment parler de la STIB à propos de tout et de n'importe quoi et de faire état de rumeurs souvent injustifiées qui jettent le discrédit. J'ai, d'une certaine façon, rappelé à l'ordre les dirigeants de la société, en faisant valoir le fait que certains d'entre eux commençaient à porter préjudice à l'image de leur société et qu'il était temps de se taire et de s'occuper de gestion.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER LEO GOOVAERTS AAN DE HEER ERIC ANDRE, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, OVER «DE VERTEGENWOORDIGING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST OP DE WERELDTENTOONSTELLING IN LISSABON»

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER GUY VANHENGEL, OVER «DE INZENDING VAN DE HAVEN VAN BRUSSEL VOOR DE WERELDTENTOONSTELLING TE LISSABON»

QUESTION D'ACTUALITE DE M. LEO GOOVAERTS A M. ERIC ANDRE, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, SUR «LA REPRESENTATION DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LISBONNE»

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. GUY VANHENGEL, SUR «LA CONTRIBUTION DU PORT DE BRUXELLES DESTINEE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LISBONNE»

De Voorzitter. — De heer Goovaerts heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, collega's, op de Wereldtentoonstelling in Lissabon, die in totaal 168 miljoen zou hebben gekost, is ook het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vertegenwoordigd. Om het zogenaamde intern modaal logistiek platform voor te stellen werd geopteerd voor de opstelling van twee of drie speelgoedmeccano's met daarrond een blauwe plastiekfolie die de haven van Brussel moet verzinnebeelden. Welnu, de verantwoordelijke voor de tentoonstelling in Lissabon heeft deze elementen laten wegnemen en ze ergens boven de bar laten plaatsen. Een krant merkte cynisch op dat in die omstandigheden nog enkel dronken buitenlanders de haven van Brussel zouden kunnen bezichtigen.

Mijn eerste vraag luidt dan, mijnheer de staatssecretaris, wie zich met deze opstelling, die nogal belachelijk is overgekomen, heeft beziggehouden. Ten tweede, het intermodaal logistiek platform zou anderhalf miljoen hebben gekost. Aangezien het in het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest noodzakelijk is om voor bestellingen boven 1 250 000 frank een openbare aanbesteding uit te schrijven, had ik graag vernomen hoe die aanbesteding is gebeurd, als ze al is gebeurd, waarover ik de grootste twijfels heb. Aan wie werd die taak toevertrouwd en waarom?

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel voor zijn toegevoegde vraag.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb niets toe te voegen aan de wijze waarop de heer Goovaerts zijn vragen heeft gesteld.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer André, staatssecretaris.

De heer Eric André, staatssecretaris toegevoegd aan de minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare werken en Vervoer. — Mijnheer de Voorzitter, ik dank de heren Goovaerts en Vanhengel voor hun vragen die mij de gelegenheid bieden een antwoord te geven op de opmerkingen van de «hele» VLD-fractie.

Voorafgaandelijk herinner ik aan het thema van de Wereldtentoonstelling 1998 in Lissabon: «De oceanen, een patrimonium voor de toekomst». Tijdens de verschillende vergaderingen op initiatief van mijn collega's, de heer ministervoorzitter, Charles Picqué, en de minister van Externe Betrekkingen, de heer Jos Chabert, die door de Regering met de organisatie van de deelname van het Gewest aan Expo'98 waren belast, werd bepaald dat de haven van Brussel als de Brusselse instelling die het meest verband houdt met het thema van de tentoonstelling, een centrale rol diende te krijgen in het Brussels gedeelte van het Belgisch paviljoen.

Het ontwerp van de maquette van de haven die momenteel in Lissabon wordt tentoongesteld, werd unaniem door de verschillende vertegenwoordigers van de regeringsleden goedgekeurd. De maquette van de haven van Brussel die in Lissabon wordt tentoongesteld, werd unaniem goedgekeurd door de verschillende vertegenwoordigers van de regeringsleden. Persoonlijk heb ik de maquette niet gezien. Er werd mij echter gezegd dat het hier gaat om een niet-traditioneel concept van een bewegend schaalmodel met een diameter van 1,80 meter dat de vorm heeft van een bewegend beeldhouwwerk. De haven van Brussel gebruikt aldus de ruimte die ze ter beschikking kreeg op een symbolische wijze. Het was immers onmogelijk binnen de beperkte afmetingen die door de ontwerpers van de Brusselse afdeling van het Belgisch paviljoen werden opgelegd, een traditionele maquette te ontwerpen. De prijs van de maquette bedraagt 1 577 580 frank en is ten laste van de begroting van de haven van Brussel, waarvan de vertegenwoordigers met de ontwerpers van de maquette overleg pleegden.

Op 19 mei jongstleden, twee dagen voor de plechtige opening van de tentoonstelling, nam de commissaris-generaal contact op met mijn kabinet om ons mede te delen dat de maquette van de haven problemen van estetische aard zou doen rijzen en dat ze volgens hem diende te worden verplaatst.

Daar ik niet beschikte over de noodzakelijke gegevens, zoals foto's of een verslag van de directeur-generaal van de haven van Brussel, om een beslissing te kunnen nemen, heb ik aanvaard dat de maquette tijdens het Hemelvaartweekend werd verplaatst en dat zij voorlopig in het forum van het Belgisch paviljoen werd geplaatst.

Op maandag 25 mei toen ik in het bezit was van de in Lissabon genomen foto's van de maquette en van het verslag van de directeur-generaal van de haven van Brussel, heb ik op zijn voorstel beslist de maquette voor de duur van de expo 1988 te laten verplaatsen aan de ingang van het Brussels gedeelte van het Belgische paviljoen, op de plaats dus waarvoor ze bestemd was.

Op mijn verzoek is gisteren een vertegenwoordiger van de haven van Brussel naar Lissabon vertrokken om *de visu* de toestand te onderzoeken. Ik heb zopas zijn verslag gekregen en op grond van de gegevens die daarin zijn vervat, blijf ik bij mijn beslissing.

Ik besluit met de heer Goovaerts uit te nodigen een bezoek te brengen aan de expo 1998 in Lissabon, zodat hij zich een beeld kan vormen van de toestand, want er is niets subjectiever dan esthetische dingen. *(poursuivant en français)* Cela dit, monsieur Goovaerts, en ce qui me concerne j'estime que la réalisation de cette maquette aurait pu être plus heureuse. Néanmoins, elle existe et n'est pas aussi inutile que d'aucuns le prétendent. Dans un premier temps, elle n'avait pas été exposée de façon à être appréciée à sa juste valeur par les visiteurs. Tout est rentré dans l'ordre, puisque la maquette du Port de Bruxelles a repris sa place initiale. Personnellement, j'aurais souhaité une présenta-

tion moins symbolique du Port de Bruxelles et plus figurative, mais faute de place, ce ne fut pas possible.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Goovaerts.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, ik ben bijzonder vereerd omdat ik uit het antwoord van de staatssecretaris heb kunnen afleiden dat ik mij in mijn jeugd reeds met bewegende beelden heb mogen bezighouden.

Mijnheer de Voorzitter, u hebt een wijze beslissing genomen met iemand naar Lissabon te sturen. Om echt velig te spelen had u samen met een parlementaire delegatie een bezoek kunnen brengen aan de expo in Lissabon.

Wanneer het thema van de tentoonstelling in Lissabon de oceaan is, dan begrijp ik wel dat er een link wordt gelegd met het water dat stroomt in de haven van Brussel. Liever had ik echter gezien dat men de haven van Brussel op een andere manier zou hebben voorgesteld dan als een onderdeel van een oceaan. Wij hebben in Brussel heel veel fonteinen. Dat heeft ook iets met water te maken. Misschien hadden we die ook bij het project kunnen betrekken.

De maquette heeft 1 577 580 frank gekost. Was er een openbare aanbesteding zoals dat hoort? Indien ja, wie zijn daarvoor gevraagd en aan wie werd het werk toevertrouwd? Indien neen, waarom niet?

M. le Président. — La parole est à M. André, secrétaire d'Etat.

M. Eric André, secrétaire d'Etat adjoint au ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur Goovaerts, ce montant rentre dans le cadre de la délégation du directeur général du Port de Bruxelles, ce qui ne le dispense pas, bien entendu, de consulter plusieurs firmes lorsqu'un marché de ce genre doit être conclu! Il l'a fait, me semble-t-il. En tout cas, c'est la réponse qui ma été fournie.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER LEO GOOVAERTS AAN DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, OVER «HET MOBILITEITSAKKOORD TUSSEN VLAANDEREN EN HET BRUSSELS GEWEST»

QUESTION D'ACTUALITE DE M. LEO GOOVAERTS A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DS TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, SUR «L'ACCORD DE MOBILITE ENTRE LA FLANDRE ET LA REGION BRUXELLOISE»

De Voorzitter. — De heer Goovaerts heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, op 10 juli zal de minister Hasquin met Vlaams minister Baldewijns een akkoord ondertekenen dat betrekking heeft op de mobiliteit in en rond het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Het blijkt dat het om een principepsakkoord gaat dat onder meer voorziet in de harmonisering en de uniformisering van de tarieven van de MIVB en De Lijn.

Kan de minister het Parlement laten weten wat dit principepsakkoord inhoudt? Wat zijn de krachtlijnen die erin zijn opgenomen en werd er een raming van de kosten opgemaakt?

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Hasquin, minister.

De heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer. — Mijnheer de Voorzitter, op 10 juni zullen Vlaams minister Baldewijns en ikzelf een principieel akkoord tussen het Vlaams Gewest en het Brussels Gewest ondertekenen ter regeling van gemeenschappelijke mobiliteitsproblemen.

De bedoeling is tot concrete afspraken te komen tussen de twee gewesten om de kwaliteit van de mobiliteit in het centrum van het land te verbeteren. Het akkoord wil een einde maken aan de files in en rond Brussel en de aantrekkelijkheid van het openbaar vervoer te verhogen. *(poursuivant en français)* J'ajouterai pour les distraits que j'ai répondu le 13 mai dernier à une interpellation de M. Cornelissen en commission de l'Infrastructure sur le contenu de cet accord. Je crois savoir que le compte rendu des travaux de la commission vient de vous être distribué.

De Voorzitter. — het woord is aan de heer Goovaerts.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, mijn bijkomende vraag is of de minister weet dat het Vlaams Parlement dit principepsakkoord op een andere wijze interpreteert dan hijzelf.

De Voorzitter. — het woord is aan de heer Hasquin, minister.

De heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer. — Neen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. FRANCOIS ROELANTS DU VIVIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR «LES CONSEQUENCES POUR LA REGION BRUXELLOISE DES CHOIX EFFECTUES PAR LES REGIONS FLAMANDE ET WALLONNE EN MATIERE D'OPERATEURS TELECOM»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER FRANCOIS ROELANTS DU VIVIER TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER «DE GEVOLGEN VOOR HET BRUSSELS GEWEST VAN DE KEUZES VAN HET VLAAMSE EN HET WAALSE GEWEST INZAKE TELECOMOPERATOREN»

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, le Gouvernement wallon a décidé la semaine dernière de confier l'opération relative au WIN, — c'est-à-dire son réseau à larges bandes, Wallonie Intranet, — à Belgacom. Cette décision toute récente fait suite à des choix stratégiques plus anciens de la Région flamande en ce qui concerne son propre réseau à larges bandes. Vous savez que les systèmes sont différents selon que l'on se trouve en Wallonie ou en Flandre. D'un côté, vous avez le WIN et de l'autre, Telenet.

Je vous ai interpellé au sujet de Bruxelles il y a quelques mois, mais nous sommes toujours dans l'expectative. Or, en matière de télécommunications et de réseaux à larges bandes, il faut agir vite. La place de Bruxelles intéresse beaucoup de monde car, en l'espace d'un jour, il est possible de contacter les 15 000 PME installées sur son territoire si l'on veut les inscrire

sur une liste de clients. Il y a actuellement à peu près 15 opérateurs qui s'intéressent au marché bruxellois des télécommunications.

Vous avez déclaré le 13 février, monsieur le ministre, que vous lanciez une table ronde pour organiser un réseau à larges bandes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Apparemment, rien ne s'est produit depuis lors, hormis la désignation du professeur Steenhout de la VUB, chargé d'animer cette table ronde.

Je vous demande donc instamment, monsieur le ministre, ce qui est prévu car, faute d'agir, nous nous trouverons dans un environnement qui, en matière de réseaux à larges bandes, sera commenté de plus en plus souvent en ces termes entendus récemment à un salon consacré aux télécommunications à Bruxelles: «Bruxelles est un fiber rijksgebied».

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, ce que vous comptez entreprendre à cet égard.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, la table ronde qui sera consacrée à la société de connaissances aura lieu à la fin de l'année. Elle n'a presque rien à voir avec la mise à disposition ou non d'une infrastructure à larges bandes. Cette table ronde est destinée à consulter les différentes composantes de la société bruxelloise dans le but d'élaborer un programme d'actions en vue de permettre à cette communauté de participer de façon optimale à la future société de connaissances. La table ronde est importante pour tous ceux qui se préoccupent de Bruxelles et de son avenir. Elle est préparée dans des groupes de travail par un manager de projet. Elle sera coordonnée par un comité présidé par M. Georges Jacobs, président de l'UCB.

En ce qui concerne le réseau à larges bandes, le milieu bruxellois diffère considérablement des autres sur le plan de son infrastructure de télécommunications. Il n'y a donc aucune raison d'affirmer que notre Région accuse un retard par rapport à ses voisines, bien au contraire. Grâce à une concentration élevée d'institutions et d'entreprises nationales et internationales sur son territoire, notre Région représente une très grande part du marché national de la télécommunication. L'offre de service y est plus riche et plus variée que n'importe où en Belgique. Les opérateurs internationaux se bousculent à nos portes et offrent, à l'aide d'une infrastructure propre ou louée, les services les plus sophistiqués à des conditions internationalement compétitives.

Récemment encore, ce constat a été confirmé par des entreprises internationales de premier plan qui se sont précisément installées à Bruxelles, du fait de la qualité de l'offre de services de télécommunications.

Il est erroné de dire que Bruxelles ne dispose pas aujourd'hui de réseau à larges bandes. En effet, Belgacom qui possède déjà son propre réseau depuis plusieurs années, Worldcom, en collaboration avec Coditel, a récemment investi des centaines de millions dans un propre réseau et Colt envisage de faire de même.

Une procédure a été lancée par les autorités régionales, devant bientôt permettre à des institutions publiques d'utiliser de tels services à larges bandes. Les procédures légales sont compliquées et requièrent du temps, mais le Gouvernement les respecte scrupuleusement. Ces services seront, en outre, mis à la disposition des communes, du secteur hospitalier et des institutions scientifiques.

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je remercie M. le ministre pour sa réponse. Je souhaiterais néanmoins savoir, monsieur le ministre, si vous êtes bien conscient de la situation que nous vivons à Bruxelles, à savoir, comme vous l'avez dit, que de nombreux opérateurs s'intéressent à un marché qui, potentiellement, est beaucoup plus intéressant que les marchés wallon et flamand.

Etant donné l'existence de trois télédistributeurs différents sur le territoire de la Région, le coût de l'accès à Internet par le câble peut varier, selon les zones, de 2 000 à 35 000 francs par mois. Il s'agit donc d'un problème non pas de concurrence, mais de situations dans la Région.

Envisagez-vous de réaliser une harmonisation pour toute la Région ? Si ce n'est pas le cas, des distorsions de concurrence se produiront entre les PME.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je vais faire examiner par mes services ce que M. Roelants du Vivier vient de dire. La meilleure harmonisation consistera à faire jouer la concurrence entre les différents opérateurs privés, lesquels ne manqueront pas, lorsqu'ils disposent d'un réseau sur tout le territoire de Bruxelles, de pratiquer les meilleurs prix pour les services offerts aux PME. Ces dernières profiteront de la concurrence accrue entre les différents opérateurs.

Il n'entre nullement dans les intentions du Gouvernement d'intervenir et d'effectuer le travail déjà accompli par le secteur privé. Vous imaginez bien que l'on évitera de rouvrir une nouvelle fois les trottoirs. Nous veillerons toutefois à ce que la concurrence se déroule dans les conditions normales du marché. Si les choses se passent selon les règles de la saine concurrence, il est exclu que j'intervienne.

INTERPELLATIONS JOINTES

SAMENGEVOEGDE INTERPELLATIES

INTERPELLATION DE M. GUY VANHENGEL A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LA SECURITE EN VILLE ET LA CONFERENCE DE PRESSE ORGANISEE A CE SUJET PAR LE MINISTRE-PRESIDENT LE 6 AVRIL DERNIER»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL CONCERNANT «LES DERNIERS CHIFFRES CONNUS EN MATIERE DE CRIMINALITE ET LEUR LIEN AVEC LES CONTRATS DE SECURITE»

Reprise de la discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER GUY VANHENGEL TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING BETREFFENDE «DE VEILIGHEID IN DE STAD EN DE PERSCONFERENTIE DIE DE MINISTER-VOORZITTER OVER DIT ONDERWERP HIELD OP 6 APRIL JONGSTLEDEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL BETREFFENDE «DE JONGSTE CIJFERS INZAKE CRIMINALITEIT EN HET VERBAND MET DE VEILIGHEIDSCONTRACTEN»

Hervatting van de bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion.

Aan de orde is de hervatting van de bespreking.

La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, depuis août 1996, les citoyens demandent plus que jamais une justice et des services de police qui fonctionnent et qui les protègent.

En réponse à cette attente, le Gouvernement fédéral a déjà consacré une série de réformes: création d'un Centre pour enfants disparus, création de commissions de libération conditionnelle, accès des victimes au dossier répressif...

Par ailleurs, deux dossiers fondamentaux ont été entamés: la création d'un Conseil supérieur de la Justice et la réforme des polices. Dans le cadre de l'interpellation en discussion, qui a déjà largement débordé, je me limiterai à ce dernier point.

Le parti socialiste se réjouit des principes adoptés en matière de réforme des polices. L'accord conclu dimanche a résolument écarté le modèle de la police unique. Le choix s'est clairement porté sur une structure policière intégrée à deux niveaux mais sans lien hiérarchique entre ceux-ci.

Au niveau local, comme au niveau fédéral, l'intégration se traduira par un regroupement de tous les services de police au sein d'un même corps. Seront ainsi évités les effets néfastes de la concurrence qui ont provoqué les dérives constatées par les commissions d'enquête parlementaire.

En particulier, le parti socialiste se félicite de l'instauration au niveau local d'une police zonale unifiée sous l'autorité des pouvoirs locaux. La nature du travail policier plaide, en effet, pour que la structure policière soit fondée sur une police locale soumise aux autorités communales. La tâche première de la police est de répondre au besoin de sécurité de la population. Or, c'est au niveau local, par une police proche des gens, que l'on peut le mieux apporter une réponse à ce besoin de sécurité.

Par ailleurs, le parti socialiste note avec satisfaction que les deux autres objectifs qu'il s'était fixés sont rencontrés: la réorganisation des polices fédérales permettra une direction effective des enquêtes judiciaires par les magistrats, dans le respect des droits fondamentaux de chacun.

Un système clair de gestion et de centralisation de l'information policière permettra aux magistrats et aux policiers de tous les services de police de disposer des informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Les dispositions, qui seront élaborées dans le détail — et, espérons-le, dans des délais compatibles tant avec l'urgence de la situation qu'avec les nécessités de rédiger correctement une législation complexe — devront naturellement conforter l'espoir mis dans cette réforme en matière de séparation des pouvoirs, de cohérence des différentes interventions, de revalorisation des droits des citoyens et des devoirs envers eux de l'appareil public qu'ils se donnent.

Je me réjouis, à titre personnel, de deux dispositions qui sont passées un peu inaperçues dans l'écho très large qui a été donné aux propositions de réforme.

Il s'agit de la constitution d'une commission Police au sein du Parlement, soit du renforcement visible du contrôle parlementaire sur le système.

Il s'agit, par ailleurs, de la volonté clairement exprimée d'intensifier les actions positives permettant une meilleure intégration des femmes dans ce secteur particulier du service public et donc de mieux refléter dans les services de police la composition de la société dans son ensemble et la compréhension des mécanismes de fonctionnement de celle-ci.

Il s'agit, au sens basique du terme, d'une mesure fondamentale de prévention.

Parmi les questions plus délicates, les problèmes de financement. Une dotation fédérale sera allouée aux différentes zones pour couvrir la prise en charge du personnel de la police fédérale effectivement intégré dans la police locale, en ce compris le personnel administratif et logistique, les frais de fonctionnement et les coûts de gestion, etc.

Cette question est cruciale me semble-t-il, dans l'ensemble du pays, mais particulièrement dans la Région-Capitale, chargée de tant de tâches spécifiques.

C'est peut-être sur ce point que nous aimerions être rassurés, car cet aspect des choses reste encore un peu flou.

Nous nous réjouissons enfin de la décision du Gouvernement régional de mettre en place un groupe de travail permettant d'envisager l'insertion de la Région dans les mécanismes prévus par la nouvelle réforme.

Le public n'aurait effectivement pas compris que la Région-Capitale se mette volontairement en marge des mesures prises suite aux douloureux événements vécus par la population belge dans son ensemble et qui ont révélé jour après jour des dysfonctionnements de l'appareil de sécurité publique, d'ampleurs diverses il est vrai, mais incontestablement révélateurs d'un besoin de changement.

La formule adoptée permettra — nous l'espérons — que les enjeux réels des transformations à apporter soient clarifiés, «désamalgamés», et fassent l'objet d'une approche objective permettant de mettre effectivement en œuvre à Bruxelles aussi les principes de cohérence de service au public et de contrôle démocratique évoqués plus haut.

Cette formule ne peut être trouvée qu'en mettant tous les partenaires autour de la table.

Je manquerais à toutes mes convictions si je n'ajoutais qu'avant toute chose la poursuite et l'intensification des programmes d'intervention et de soutien dans les quartiers en difficultés et la mise en œuvre de réelles avancées en matière de solidarité urbaine sont pour les socialistes la première garantie et l'exigence fondamentale d'une approche efficace des problèmes de sécurité dans la ville. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la Belgique ne serait plus la Belgique si, au lendemain d'un accord historique, on ne se rendait pas compte qu'il y a un problème.

Pour Bruxelles, la solution n'a pas été trouvée. Je partage le point de vue de notre collègue, M. Vandenbossche, qui dit que la discussion que nous avons ici aujourd'hui est liée en grande partie à la difficulté pour les partis de l'«Octopus» de prendre en considération la problématique de la plus grande ville de ce pays.

A décharge, il est clair que l'organisation institutionnelle de Bruxelles, fragmentée en 19 communes, n'aide pas beaucoup à cette discussion.

Nous avons assisté à Bruxelles à la cacophonie la plus totale. Nous en avons eu un exemple ici et peut-être en aurons-nous d'autres de la part du PRL-FDF. En effet, nous avons d'un côté M. de Donnéa qui, avec M. Picqué, fait une proposition de police métropolitaine avec maintien des 19 communes. Cette idée a le

grand défaut, pour les autres bourgmestres, que tout le contrôle est dans les mains dudit M. de Donnéa, et je comprends que cela provoque un certain émoi.

D'un autre côté, M. Maingain a prévenu que s'il n'y avait pas d'accord, c'était essentiellement parce qu'il y avait un problème communautaire. C'est le vieux fonds de commerce du FDF qui revient. C'est plus fort que lui.

Ensuite, ici, nous avons entendu, de la bouche de M. Smits, le communiqué officiel du PRL. M. Smits nous a bien expliqué que le problème n'était pas du tout communautaire, que cela n'avait rien à voir. Donc je serais heureuse si l'un d'entre vous, peut-être M. Hasquin, pouvait nous éclairez sur la position réelle du PRL-FDF, partagée par l'ensemble de ses mandataires et de ses bourgmestres.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publis et du Transport. — C'est la position du Gouvernement, madame Nagy; il n'y en a pas d'autre.

Mme Marie Nagy. — Voilà une nouvelle version. Je vous en remercie, monsieur Hasquin.

M. Eric van Weddingen. — L'intervention de ce matin était très claire, elle a été faite au nom de l'ensemble de notre groupe. Tout à l'heure, il y aura encore l'intervention d'un autre membre de notre groupe qui est actuellement Président de la Conférence des bourgmestres. Vous constaterez avec plaisir qu'il n'y a aucune divergence entre ces deux exposés.

M. Dominique Harmel. — Attendons de voir. Ne vous engagez pas trop vite.

M. Michel Lemaire. — Le prochain orateur est prévenu, en tout cas !

M. le Président. — Attendez que ces textes soient discutés à la Chambre et au Sénat.

Mme Marie Nagy. — Je voudrais vous dire, monsieur van Weddingen que si vous avez écouté attentivement le début de l'intervention de M. Smits qui citait le communiqué de presse officiel, vous avez pu constater qu'il était légèrement différent dans la deuxième partie de son intervention où il a fait un plaidoyer pour le *statu quo*, à savoir le maintien d'une police communale telle qu'elle existe aujourd'hui. Peut-être aurons-nous des explications dans la suite du débat, mais je tenais à souligner que du côté PRL-FDF on déborde d'idées et d'approches.

M. Eric van Weddingen. — Madame Nagy, vous devriez à l'aise, à tête reposée, relire l'intervention de M. Smits. Vous verriez que vous ne l'avez pas bien perçue et que la subtilité que vous croyez pouvoir y déceler en fait n'est qu'apparence dans votre chef.

Mme Marie Nagy. — Je suivrai votre sage conseil mais cela ne me pose pas de problème que vous ayez des états d'âmes. C'est par rapport au débat général et pour vos partenaires, car ce n'est pas très, très clair.

Revenons-en au fond de la problématique. Je ne ferai pas ici un commentaire et un débat sur les propositions qui ont fait l'objet d'une résolution au niveau du Parlement fédéral, je pense que ce n'est pas le lieu. Je me contenterai d'essayer de comprendre quelle est la problématique qui se pose à notre ville et qui s'exprime clairement dans les difficultés que nous éprouvons, Bruxellois, pour trouver une solution pour une question fondamentale, celle de l'organisation de la sécurité et des forces de police dans notre ville.

Le problème réellement posé est celui de la répartition des compétences et de la prise en considération du territoire de la Ville-Région dans son ensemble et la prise en compte, par la suite, des problématiques liées à la diversité des situations de proximité, sans oublier la question importante en matière de forces de l'ordre, à savoir celle du contrôle démocratique par une instance qui soit à même de le faire de manière opérationnelle.

Le ministre-président a compté environ neuf propositions, sur la table, je n'en retiendrai que trois parce qu'elles me semblent répondre aux questions que je pose.

La première proposition — elle a la préférence de mon groupe — concerne une police d'agglomération contrôlée politiquement par le Conseil régional et organisée sur base territoriale de manière à assurer une police de proximité réelle au niveau des quartiers et le mieux organisée possible. Cela nous semble la manière la plus efficiente d'utiliser les moyens dont dispose la Région, moyens qui sont importants, en matière de personnel et de fonctionnement des forces de police. Cela nous semble également répondre à la question de la solidarité entre les habitants, de quartiers qui connaissent une situation socio-économique difficile accompagnée de problèmes de sécurité liés au trafic de drogues et autres qui s'y développent. Je pense qu'il s'agit là d'une conception rationnelle de l'organisation de la police en Région de Bruxelles-Capitale.

La deuxième proposition — qui semble déjà mort-née — c'est l'organisation d'une police métropolitaine, ayant les compétences des actuelles brigades de gendarmerie et de la police du métro, ainsi que le maintien des dix-neuf polices communales.

Cela résoudrait le problème du maintien de l'ordre lors des événements importants ou dans certaines situations autres que celles qui se situent au niveau local. Cependant, comme je l'ai signalé d'emblée, cette proposition semble poser un problème d'organisation. En effet, plus de la moitié des effectifs des forces de l'ordre de la Région bruxelloise dépendrait d'un seul bourgmestre. Cela ne nous paraît pas être une solution pertinente.

Autre proposition, qui a le mérite d'exister: l'organisation d'une ZIP unique, dans le prolongement des propositions faites par le Parlement fédéral. Cette solution pose également un certain nombre de problèmes à propos de l'organisation, du mode de décision, du fonctionnement du Collège des bourgmestres et de la représentation par la double majorité des conseils communaux. La question est importante puisque la sécurité est essentielle dans une région comme la nôtre et qu'en outre, nous n'avons pas modifié la loi communale relative au contrôle du conseil communal sur les prérogatives du bourgmestre, en particulier en matière de police où il agit souvent d'autorité.

Une autre question est aussi en discussion: celle du rôle du Gouverneur. On l'avait un peut oublié, mais Mme Dury a été moins discrète que son prédécesseur à ce sujet. Elle a eu raison de rappeler les responsabilités du Gouverneur en la matière. Des pistes intéressantes peuvent être étudiées, notamment pour répondre à ce que je disais tout à l'heure à M. Smits. Je prends l'exemple d'un bourgmestre qui décide que sa police n'interviendra pas, même dans le cadre des missions de proximité et de maintien de l'ordre au niveau strictement local, comme c'est malheureusement souvent le cas à Cureghem. Si une telle situation devait se présenter dans une ZIP unique, le problème serait réel. Je pense donc qu'un système de substitution (de subsidiarité) devrait prévoir la participation du Gouverneur, qui pourrait être utilement combinée avec un contrôle politique du Conseil régional.

La sécurité est l'une des principales préoccupations à Bruxelles, comme dans toutes les grandes villes. Pour citer Philippe Moureaux, dans un ouvrage du professeur Delcampe sur les institutions bruxelloises publié par l'Université libre de Bruxelles et consacré à une recherche assez intéressante sur l'évolution de ses institutions: La question est de savoir «(...) quel type optimal d'organisation il convient de mettre en place au niveau de la Région-agglomération. Cette question, plus qu'ailleurs, met directement en cause l'émiettement communal puisqu'aussi bien la police est une des prérogatives essentielles des communes, et en particulier des bourgmestres.»

Nous sommes ici au cœur du débat: comment rendre un service à la population, en utilisant au mieux les moyens dont nous disposons et en exerçant un contrôle démocratique fort, et comment garantir les prérogatives qui étaient jusqu'à présent celles des communes, et en particulier des bourgmestres? Il ne faut pas non plus perdre de vue le rôle important joué par la Région puisque, en cas de désaccord ou de divergence des points de vue, c'est vers le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale que chacun se tourne pour essayer de trouver une solution.

Le processus d'unification des compétences à Bruxelles est inscrit dans l'histoire de cette ville, il est indispensable pour assurer: une affectation efficace des moyens, la cohérence indispensable au rayonnement de la Ville et enfin la solidarité entre les habitants. Dans le cas de la police, ce processus d'unification pourrait être indispensable pour garantir un meilleur contrôle démocratique.

Il est temps que nous tous, représentants des partis démocratiques de ce Conseil, nous nous unissions pour trouver une solution. Voilà un défi que le Conseil pourrait effectivement prendre à son compte. C'est à nous, c'est à vous qu'il appartient de le rendre possible! *(Applaudissements sur les bancs ECOLO et PSC.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbussche.

De heer Michiel Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, het interpellatieverzoek van de heer Vanhengel werd ingediend vóór het beëindigen van de discussie over de politiediensten. Deze interpellatie was oorspronkelijk dan ook veel ruimer van opzet dan het thema dat wij vandaag bespreken. De SP-fractie had dus opmerkingen geformuleerd die te maken hebben met de essentie van het probleem. De belangrijkste vraag luidt: hoe creëert men een veiliger stad? De actualiteit dwingt ons thans in te gaan op enkele concrete elementen van de voorgestelde hervorming.

Om een veilige stad te creëren, moet er in de eerste plaats worden gezorgd voor een situatie waarin de mensen zich goed voelen, werk hebben, hun brood verdienen en op dat vlak dus geen problemen hebben. Deze doelstellingen moeten een prioriteit zijn van het regeringsbeleid.

In het kader van het optreden van de overheid moet eveneens aandacht worden besteed aan de preventie. Ik verwijs hierbij naar de wijkwerking, naar het ontstaan van sociale verbanden en de ontwikkeling van sociale controle. Deze elementen versterken het veiligheidsgevoel. Eventuele ontsporingen worden bovendien opgevangen in de context van de lokale gemeenschap. Het politieoptreden moet vanuit dit perspectief worden bekeken. De vorige sprekers hebben reeds gepleit voor een wijkgebonden politiemacht, die nauw is betrokken bij de bevolking.

Bij de globale herziening van de politiediensten die instaan voor de veiligheid, moesten wij na het tot stand komen van het nationaal akkoord vaststellen dat er voor Brussel eigenlijk geen oplossing was. Men heeft vrij snel ingezien dat hieraan moest worden verholpen. Dit is dan ook gebeurd. Wij moeten afwachten of dit in de praktijk ook het geval zal zijn.

Wij pleiten voor het toepassen van de procedure die op het nationale vlak heeft geleid tot een oplossing. De minister-voorzitter bevindt zich in een moeilijke positie aangezien hij thans wordt ondervraagd als minister-voorzitter terwijl hij als afgevaardigde van zijn partij heeft deelgenomen aan de onderhandelingen en als burgemeester met verlof nauw bij de problematiek is betrokken. Ik veronderstel dat hij niet is opgetreden als minister van Cultuur van de Franse Gemeenschap. Toch dringen wij erop aan dat hij een Brussels octopusoverleg op gang brengt, dat eventueel nog kan worden uitgebreid tot de andere democratische partijen. Een dergelijk overleg heeft meer kans op slagen dan de voorstellen die door de regering worden gedaan.

Alle discussies moeten uitgaan van het nationaal akkoord. Voorts moet het principe van de interpolitiezones over het hele grondgebied worden toegepast. Het aantal moet via overleg worden vastgesteld. De gemeentelijke autonomie wordt door de creatie van IPZ's overigens geen geweld aangedaan. In elke politiezone is een enkele politiemacht belast met het verzekeren van de gehele basispolitiezorg. De integratie van gemeentepolitie en rijkswacht vormt dus eveneens een inhoudelijk uitgangspunt. De IPZ's kunnen om de beurt worden geleid door de betrokken burgemeesters van de gemeenten waaruit de IPZ bestaat. Jaarlijks moet er per IPZ een beleidsplan worden opgesteld en aan de betrokken gemeenteraden worden voorgelegd. Deze procedure vergemakkelijkt de democratische controle. Ten slotte moet worden overwogen de coördinatie van de IPZ's toe te vertrouwen aan de gouverneur en de procureur-generaal. Dit punt moet het onderwerp uitmaken van de besprekingen van het Brusselse octopusoverleg.

Wij moeten absoluut vermijden dat er een metropoolpolitie wordt opgericht. Er mag immers geen nieuw niveau worden gecreëerd. De overlapping van niveaus moet worden vermeden. De discussie over de politiehervorming mag niet worden gekoppeld aan de discussie over de fusie van gemeenten. Dit is een straatje zonder einde en zou een enorm tijdverlies betekenen. Voor het oplossen van deze problematiek is het inbrengen van communautaire argumenten uit den boze. Dit zou de sfeer volledig vergiftigen. De veiligheid van onze stad en het oprichten van een politiemacht die nauw bij de gemeenschap is betrokken, moet worden beschouwd als de belangrijkste doelstelling. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, mesdames, messieurs, l'interpellation de mes prédécesseurs à cette tribune a rendu le Front national heureux. En effet elle lui permet enfin de pouvoir interroger le ministre-président sur sa conférence de presse du 6 avril dernier, ce qui, d'une manière fort peu démocratique lui avait été refusé lors de la dernière séance plénière de ce Conseil, sous un prétexte fantaisiste. J'ai dit prétexte fantaisiste car cette question qui était tabou le 8 mai dernier ne l'est plus aujourd'hui. Cette manière d'agir est fort dommageable pour la démocratie. Cela dit, il est évident, monsieur le ministre-président, que les chiffres que vous avez donnés sont certainement moins éloignés de la vérité de ceux dont se targuent le chevalier François-Xavier et le futur préfet de police de Bruxelles-Capitale.

Par ailleurs, on sait qu'en Belgique et spécialement à Bruxelles les statistiques sur la criminalité sont un secret d'Etat tellement explosif qu'il convient de les cacher avec énormément de précaution, de crainte de voir se déclarer, s'ils étaient connus, une explosion populaire n'ayant aucune commune mesure avec les bruyantes kermesses de quartiers qui se sont déroulées à

Saint-Gilles, à Saint-Josse, à Molenbeek, à Ixelles, à Bruxelles-Ville, à Anderlecht, à Forest et ailleurs ces derniers mois et semaines. Aussi bien à l'Albertine qu'à la bibliothèque du Parlement qu'à celle du ministère de la Justice, il est impossible de trouver autre chose que des statistiques obsolètes sur la criminalité dans le Royaume. Donc, même les élus du peuple n'ont pas accès aux statistiques reflétant la réalité. Il est vrai que certains esprits sournois pourraient en faire un mauvais usage.

De plus, on sait que la plupart des PV sont classés sans suite. Pour cette raison, ils ne sont pas repris dans les statistiques, qui sont donc complétement faussées. Plus la Justice sera politisée — et récemment la Cour de Cassation a déclaré qu'elle se trouvait plus que jamais sur cette pente catastrophique pour la démocratie — plus le nombre de PV classés sans suite augmentera. Quand on entend, par exemple, un juge justifiant l'absolution donnée à un émeutier-casseur parce que ce dernier a un casier vierge et qu'une condamnation laisse des traces, il y a de quoi faire des cauchemars.

Quelles furent les peines infligées aux émeutiers qui firent, ces derniers mois, les beaux soirs de nombreuses communes de l'agglomération bruxelloise ? Cela aussi fausse les statistiques de la criminalité. N'entrent évidemment pas dans les statistiques tous les crimes et délits qui n'ont pas été déclarés par les victimes de ceux-ci aux forces de l'ordre. Soit par peur de représailles, soit par manque de confiance envers la police ou la gendarmerie. En effet, de nombreux Bruxellois savent très bien que porter plainte est une perte de temps car en général, leurs réclamations n'auront pas de suite. D'autres ont peur de se faire tutoyer par certains policiers qui reprochent à la victime de se trouver au moment de l'agression à un endroit déterminé, à une heure déterminée.

Pour en revenir au bourgmestre-chevalier, je voudrais savoir quelle mouche l'a piqué lorsque *urbi* et *orbi*, il a affirmé de manière fort peut courtoise envers vous-même, monsieur le ministre-président: «Vos chiffres sont faux et bourrés d'erreurs». Le Front national estime que c'est là une bien grave accusation. Par ailleurs, le chevalier François-Xavier affirme sans rire que les chiffres des *car jacking* se tassent. Les vôtres, monsieur le ministre-président, disent le contraire, ils explosent. En effet, d'après vous en 1997, les *car jacking* sont passés de 138 à 264. Ils ont donc presque doublé.

Vous devez comprendre, monsieur le ministre-président, que pour la population bruxelloise qui devient de plus en plus critique, ces déclarations contradictoires et discordantes font plutôt désordre. Je suis convaincu, monsieur le ministre-président, que la population bruxelloise vous suit lorsque vous affirmez que l'année 1997 n'a pas été bonne pour Bruxelles. Car, vous l'avez confirmé, tous les indicateurs de la criminalité sont en hausse depuis 1996. On sait, par exemple, que les agressions sont montées en flèche. En effet, monsieur le ministre-président, comme vous l'avez déclaré, elles ont augmenté de 31 %.

Cela dit, voici ma question, monsieur le ministre-président: comment peut-on expliquer les discordances que l'on constate entre vos chiffres et ceux avancés par le député-bourgmestre de Bruxelles, qui contredisent les vôtres !

Les Bruxellois veulent obtenir la vérité et pas la censure. Ils reprochent déjà avec véhémence au ministre de la Communauté française celle qu'il imposerait à la culture.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Goovaerts.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, op 7 mei laatstleden, toen er nog geen sprake was van een octopusoverleg, heb ik in de Senaat minister Tobback ondervraagd over de evolutie van het vijfhoeksoverleg in Brussel sedert 1996. Ik vroeg hem over welke punten de verantwoordelijken van de politiediensten in de 7 dispatchingzones in Brussel een consensus hadden bereikt. De heer Tobback, die toen twee dagen minister was, antwoordde mij: «Ik heb de indruk dat een en ander moeilijk verloopt.»

Hoe moeizaam dat wel verliep, blijkt al snel uit de verslagen van het vijfhoeksoverleg. Ik heb daarin gelezen dat heel wat burgemeesters alles behalve warm lopen voor het idee van de oprichting van interpolitiezones. De hoofdcommissarissen van politie zitten over het algemeen op dezelfde golflengte van de burgemeesters. Uit die verslagen blijkt dat het verzet tegen de interpolitiezones het sterkst is in Brussel en in Vorst. Het is dan ook ironisch vast te stellen dat de hoofdcommissaris van Vorst onlangs in een interview met *Le Soir* zei hoe jammer hij het zou vinden dat Brussel niet zou aansluiten bij de voorgestelde politiehervorming.

Het voorval in Lissabon dat hier ter sprake kwam, hebben wij bestempeld als een *histoire bruxelloise*. Het chaotisch gedrag van de Brusselse regering en van de Brusselse burgemeesters is een andere *histoire bruxelloise*. Aangezien de federale regering het akkoord dat werd bereikt op het octopusoverleg snel in wetteksten wil omzetten, is het ook de hoogste tijd dat wij in Brussel beslissingen nemen. Ik ga hier niet terugkomen op de tegenstrijdige verklaringen en de voorstellen die op allerlei persconferenties naar voren werden gebracht. Wel wil ik uw aandacht vestigen op de verklaring van de heer de Donnéa tijdens de TV-uitzending *Terzake* waar hij zei voorstander te zijn van een fusie van Brusselse gemeenten. Ook de ministervoorzitter beweert dat de politiehervorming in het Brussels Gewest niet los kan worden gezien van het fusiedossier.

Zoals ik reeds zei, is het Brussels Gewest thans onderverdeeld in 7 dispatchingzones. Ook het vijfhoeksoverleg heeft betrekking op die 7 zones. In het onlangs gepubliceerde verslag van de algemene politiesteundienst wordt echter voorgesteld die 7 zones te hertekenen.

(M. Jean Demannez, Vice-Président, remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean Demannez, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker als Voorzitter)

De zone Brussel-Elsene zou behouden blijven, maar in plaats van Anderlecht-Vorst-Sint-Gillis zou het Anderlecht-Molenbeek-Vorst-Sint-Gillis worden. De zones Ukkel, Oudergem-Watermael en Etterbeek-Sint-Lambrechts-Woluwe-Sint-Pieters-Woluwe blijven behouden. Dit geldt ook voor de zones Evere-Sint-Joost-Schaarbeek. In plaats van Berchem-Ganshoren-Jette-Koekelberg-Molenbeek krijgen we Berchem-Jette-Koekelberg.

Gelet op het verslag van de algemene politiesteundienst, rekening houdend met de voorkeur van de heer de Donnéa voor een fusie van Brusselse gemeenten, wetende dat ook de minister-president daar een voorstander van is, denk ik dat het ogenblik gekomen is, nu de structuur van de politiezones wordt hertekend, eindelijk ook eens de Brusselse institutionele organisatie op gemeentelijk vlak opnieuw te bekijken. Men zou de 7 dispatchingzones kunnen inpassen in de structuur die de APS voorstelt.

Is ook het ogenblik niet gekomen — nu wij alles in het werk willen stellen om de veiligheid van de bevolking te verzekeren — om in de structuur van de 19 gemeenten, met 19 burgemeesters, 19 schepencolleges en 19 gemeenteraden en de Hoofdstedelijke Raad met zijn 75 leden, zijn VGC, Cocof en de Ge-

meenschappelijke Gemeenschapscommissie orde op zaken te stellen? Met solidariteit zonder enige twijfel.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, une fois n'est pas coutume, mon intervention sera très brève.

Le débat que nous menons aujourd'hui à la fois sur la réforme des polices et sur la sécurité urbaine est pour moi le reflet du cadre politique bruxellois, négatif tant pour ses habitants que pour la Région. Il est en effet caractérisé par deux faits qui ne sont pas neufs: tout d'abord, l'absence de cohésion de la majorité PRL-FDF-socialiste.

A cet égard j'ai en mémoire cette journée surréaliste où, à la radio après avoir entendu une interview du ministre-président à propos de sa vision sur la réforme des polices à Bruxelles, quelques secondes plus tard, nous avons eu droit à une interview par téléphone du ministre Hasquin. Cela reflète bien à mes yeux ce manque de cohérence de cette majorité.

Le deuxième élément négatif de ce contexte politique bruxellois est la multiplication de ce que les médias ont appelé les «sherifs», les 19 sherifs bruxellois. Il est clair que le poids des Exécutifs locaux, des échevins qui, il est vrai, sont largement présents dans cette enceinte, cumulant ainsi les deux mandats constitue certainement un élément négatif pour notre Région.

(M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw op als Voorzitter)

Tout cela n'est pas neuf, tout cela pourrait faire sourire si ces deux éléments n'avaient pas des conséquences graves pour la Région bruxelloise aujourd'hui.

J'évoquerai une première conséquence. En ne participant pas à l'accord fédéral sur les polices, il est clair que la Région bruxelloise apparaît comme une sous-Région. Elle n'est plus une Région à part entière. Elle se différencie des deux autres Régions, il faut le dire! Cette situation est d'autant plus négative que, et ce sans qu'aucun des partis francophones ne le désire, nous risquons malgré tout d'avoir un round communautaire. Notre Région est fortement fragilisée.

La deuxième conséquence négative est que Bruxelles apparaît comme une ville incapable de s'accorder sur une chose aussi essentielle pour les Bruxellois que la manière de maintenir et de gérer la sécurité. Nous nous sommes mis en marge par rapport à une réforme qui se veut une réponse fondamentale à l'attente légitime des citoyens, compte tenu des événements dramatiques que nous avons connus en Belgique; ce qui donne aux élus d'extrême droite l'occasion de venir ici vomir à la tribune toute la haine, toute l'intolérance et toute la démagogie auxquelles ils nous ont habitués.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Médiocratique!

M. André Drouart. — Je dirai pour conclure qu'il est essentiel d'apporter une solution. Et monsieur le Président, en accord avec ma chef de groupe, nous voudrions formuler une proposition tout à fait concrète à l'ensemble des groupes démocratiques ici présents. Nous déposerons une motion pour ce faire. En effet, notre règlement permet, en son article 24, de créer une commission spéciale et nous pensons aujourd'hui qu'il est urgent que l'ensemble des partis démocratiques dont les visions présentent certes certaines différences mais qui ont une volonté commune d'asseoir une réforme des corps de police appropriée pour répondre aux enjeux urbains de notre ville en matière de sécurité, se mettent autour de la table. Concrètement, nous déposerons une motion que nous proposerons à la cosignature de l'ensemble des chefs de groupe visant à mettre en place cette commission spéciale comme prévu dans l'article 24 du règlement. Je vous remercie de votre attention mais aussi de la suite que vous réserverez à notre proposition de cosignature de la motion.

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, monsieur le ministre, chers collègues, je pense que le ministre-président doit être perplexe. En effet, au contraire de ce que constatait en fin de matinée Walter Vandenbossche, (il vous félicitait, monsieur le ministre-président, d'avoir enfin arrêté une position), je tiens à souligner que les propos que nous avons entendus pendant quatre heures ne définissent pas une position, mais bien de multiples positions avec de nombreux accents différents. Je vais donc m'efforcer, tant bien que mal, de faire ici la synthèse des propositions qui ont été formulées par les différents membres de cette assemblée, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition.

Premier point que nous avons déjà abordé tout à l'heure, à savoir une promesse formelle de MM. Vandenbossche et Vandenbussche et de l'ensemble des collègues néerlandophones, nous affirmant que, bien entendu, le débat que nous tenons sur la problématique des polices n'est pas un débat communautaire. Cependant, et nous connaissons son habileté, M. Walter Vandenbossche continuait en nous disant qu'un petit problème se poserait néanmoins puisque nous vivrons incontestablement l'intégration de 600 gendarmes à propos desquels il conviendra de se demander quelle langue ils pratiquent. Voilà donc une première interrogation! Certains nous disent qu'il ne s'agira pas d'un débat communautaire, mais ils attirent déjà de loin en passant, notre attention sur le fait que tous les intéressés ne seraient peut-être pas bilingues...

Deuxième point: il est incontestable, monsieur le ministre-président, qu'un changement est intervenu dans votre attitude et dans celle de M. de Donnéa, ou alors je n'ai pas bien compris. Comme je le disais tout à l'heure, on ne peut considérer que la réforme des polices soit un phénomène nouveau, puisque nous en parlons maintenant depuis plus d'un an. C'est pourquoi je m'étonne qu'un certain nombre de mes collègues, qui ont joué un rôle majeur dans ces négociations, n'aient pas été plus attentifs à la situation que l'on devait prendre en compte à Bruxelles. Je constate que la proposition qui était faite consistait, en d'autres mots, en une seule ZIP: la police métropolitaine. La proposition de M. de Donnéa consistait bien à dire qu'il y avait en réalité une ZIP, qui serait chargée de la gestion des structures communes et de la gestion des événements supra-locaux, laissant ainsi à chacune des communes l'autonomie de pouvoir régler les problèmes dont elle s'occupe aujourd'hui, c'est-à-dire des problèmes de police locale. Sauf erreur de ma part, monsieur le ministre-président, à en croire ce que l'on m'a dit et ce que j'ai lu, c'était bien là l'idée, la réflexion. En tout cas, c'était une formule qui avait le mérite d'exister mais, car il y a un «mais», monsieur le ministre-président, elle comportait un inconvénient majeur que tout le monde pouvait comprendre, à savoir que celui qui faisait cette proposition, le bourgmestre de Bruxelles, se nommait en réalité également le bourgmestre-délégué et se trouvait dès lors à la tête de cette ZIP — laquelle, elle, en soi, n'était pas une mauvaise solution, — seul maître à bord, maître d'une police communale dont les effectifs à Bruxelles-Ville représentent 1 632 personnes, auxquelles il convient d'ajouter, bien sûr,

les gendarmes revenant dans cette zone, dans cette nouvelle grande ZIP, à savoir 697 personnes. Faites le calcul, vous découvrirez que cela signifiait que le bourgmestre de la ville de Bruxelles était en réalité le responsable de plus de 2 500 personnes sur une police globale qui en compte un peu moins de 5 000 ! C'est évidemment cela qui a rendu la discussion difficile, et il ne faut pas être grand clerc pour en être conscient, puisque le lendemain, un certain nombre de bourgmestres qui me semblent d'ailleurs faire partie des mêmes partis — je pense à M. Duriau et à d'autres — ont dit que cela ne pouvait se passer ainsi et qu'il fallait, au nom de l'autonomie communale qu'ils y participent aussi et qu'ils puissent décider.

Monsieur le ministre-président, le débat d'aujourd'hui ressemble étrangement à un débat lancinant qui se déroule depuis 1989 à propos du rôle et de la répartition des fonctions entre les communes et la Région. C'est la recherche de l'équilibre que nous cherchons, mais en vain, entre l'autonomie communale et le fait régional.

La proposition initialement formulée ne partait pas d'un mauvais principe, dès lors qu'elle permettait enfin la coordination des efforts ainsi que le développement d'une politique cohérente de sécurité au sein de la Région bruxelloise, sans pour autant démanteler, de quelque manière que ce soit, les spécificités des polices locales. Rien n'était à craindre. Nous étions capables de régler, dans ce type de ZIP, une même police avec un conseil zonal de police, auquel nous étions attentifs, et qui permettait un contrôle par le citoyens, contrairement à la situation actuelle, un égard à la confidentialité de la Conférence des bourgmestres.

Aujourd'hui, monsieur le ministre-président, j'ai entendu de nombreuses propositions. Et, lorsque la majorité dit se réjouir de ce que le Gouvernement ait décidé, j'ai la faiblesse de croire — nous en avons eu la preuve ici — que rien n'est décidé. Tout reste à discuter, rien n'est fait et, pire, je ne suis même pas certain que la formule de la concertation, de la coordination, de l'efficacité, dont chacun parle ici à la tribune, soit le souci premier de chacun.

Soyons de bon compte ! Il n'est pas possible de maintenir 19 politiques différentes en matière de sécurité et de répondre de manière efficace à un certain nombre de problèmes spécifiques à Bruxelles. Coordonner est indispensable. On le clame depuis des années. Cela n'est pas neuf. Mais coordonner cinq ou six zones ne sera pas suffisant, en raison des zones d'influence. De plus, il n'y aura pas de volonté de mener une politique commune.

Si l'idée soulevée par Mme Nagy peut être intéressante, elle nous conduit vers des discussions d'ordre institutionnel que notre parti ne souhaite pas. Dès lors, avec un peu de bon sens, à l'instar de ce que vous et M. de Donnéa proposiez, il ne vous reste en réalité plus qu'à convaincre vos troupes. Il existe un moyen de coordonner et de trouver une formule efficace. Je crains que vous n'ayez été battu sur cette proposition. Croyez que je le regrette ! Mais ne nous voilons pas la face; dans le chef de plusieurs édiles communaux, de ne pas vouloir cette grande coordination, demandée par d'autres ! Je le regrette.

Par ailleurs, nous ne pourrons vraisemblablement pas faire l'économie d'un débat sur le sujet au sein de notre Conseil. Je ne vous demanderai pas de recourir à un « octopus » car je me rends compte que notre logique ne se situe pas dans le droit fil de celle du Gouvernement fédéral. Mais, compte tenu des divergences entendues aujourd'hui et des difficultés que vous serez amené à surmonter, il ne serait pas anormal soit de suivre la proposition de M. Drouart, à savoir mettre en place une commission spéciale, soit d'accepter de prendre l'engagement ici en séance plénière, de réunir la Commission des Affaires générales et de l'Intérieur. Ainsi, l'audition de personnes concernées, bourgmestres, Parquet, responsables de la gendarmerie, nous permettrait de tenter de trouver une solution unanime afin de rendre plus efficace cette police que nous appelons de nos vœux. Nous sommes bien au delà d'un débat entre majorité et opposition qui, en l'occurrence, serait absolument ridicule. Notre intérêt serait de convaincre ensemble. Il faut se souvenir qu'il y a des membres parmi nous qui siègent dans l'opposition au sein de cette assemblée mais qui, ailleurs, font partie de la majorité, soit dans d'autres assemblées, soit au sein de divers conseils communaux. Par conséquent, il serait bon que nous nous mettions tous ensemble autour de la table pour démontrer que nous sommes capables de créer un système de police performant digne de ce nom en Région bruxelloise.

Monsieur le Président, vous m'avez invité tout à l'heure à attendre sagement le déroulement des événements à la Chambre et au Sénat. Je suis sûr que le sénateur que vous êtes aura un poids tout particulier dans ces débats dès lors que vous siégez dans l'opposition au Parlement fédéral. Ce sera d'autant plus intéressant que le groupe PRL-FDF est partagé entre des visions assez différentes. M. Maingain refuse l'idée de toucher à quoi que ce soit parce qu'il estime que toute avancée en la matière ferait penser à une fusion de communes. M. Hasquin, beaucoup plus raisonnable, soucieux d'incarner l'efficacité, nous invite à essayer de trouver une solution pour éviter le ridicule. J'espère que quelqu'un pourra arbitrer ces courants pour que nous puissions trouver une issue susceptible de convaincre tout le monde.

Enfin, monsieur le Président, il est un dernier point lequel je voudrais attirer votre attention. Aujourd'hui, nous avons un rôle de sécurité à l'égard de communes extérieures à la Région de Bruxelles-Capitale. Chacun sait qu'un certain nombre d'antennes de gendarmerie jouent un rôle qui déborde du territoire des 19 communes. Il conviendra d'être particulièrement attentifs à cet aspect du problème si nous voulons vraiment une sécurité mûrement réfléchie.

Je répéterai, pour conclure que nous ne sommes absolument pas demandeurs d'un débat communautaire. Nous voulons seulement que la Région bruxelloise soit organisée de manière efficiente.

De grâce, concertons-nous tous ensemble pour mettre en place la nouvelle police dont les Bruxellois ont bien besoin. *(Applaudissements sur les bancs PSC, ECOLO et VLD.)*

M. le Président. — La parole est à M. Désir, par ailleurs Président de la Conférence des bourgmestres.

M. Georges Désir. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, je constate, après avoir écouté attentivement la plupart des intervenants, que divers éléments ont été omis.

J'ai été appelé à me joindre à certaines réunions de l'« Octopus » en qualité de technicien. Je remarque qu'aujourd'hui, le parti ECOLO, qui n'avait pas participé aux discussions, serait demandeur.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Il n'a pas été invité.

M. Georges Désir. — Le praticien que je suis devenu à la faveur de mon expérience au sein d'une commune de moyenne importance constate avec satisfaction que la Conférence des bourgmestres a enfin reçu une certaine forme d'accréditation officielle dans tous les textes préparatoires. Il faut en effet une certaine coordination. Cette coordination existe à Bruxelles depuis dix ans au moins. En tant que député, puis sénateur et ensuite comme membre de cette Assemblée, j'ai suivi toute une

série de travaux. Il fut un temps où j'estimais, comme certains, qu'il était difficile de cumuler des fonctions. En l'occurrence, je me félicite que cette Assemblée comporte des municipalistes. Sans eux, nous n'aurions peut-être pas une vue des choses aussi claire.

Il est vrai qu'aujourd'hui, si l'on suivait les prescriptions de ce que l'on appelle l'avant-projet Tobback, la Région de Bruxelles-Capitale pourrait comporter 19 zones communales. En effet, une zone de police doit répondre à un certain nombre de normes; pour fonctionner 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, il faut un minimum d'effectifs. Des chiffres ont été avancés; on a dit que dans les zones comportant moins de 15 000 habitants ou lorsque les corps de police ne comptaient qu'une cinquantaine d'unités, ce n'était pas pensable.

Revenons à l'origine de cette réforme que l'on veut étendre à tout le pays. Aujourd'hui encore, dans certains petits villages de Flandre ou de Wallonie, la police est confiée aux gardes-champêtres. Je ne critique pas cela, mais il faut savoir qu'actuellement certains d'entre eux, avec un ou deux adjoints, contrôlent des zones parfois extrêmement étendues. Il fallait donc imaginer un système facilitant la coordination, et il est évident que les télécommunications peuvent améliorer le rendement de zones qui doivent, sur une base volontaire ou non, être regroupées.

Il fut question à ce moment-là de l'importance du rôle donné aux bourgmestres, qui restent les chefs de la police locale et qui doivent se concerter. Une zone de Flandre ou de Wallonie peut couvrir des centaines de kilomètres carrés, c'est-à-dire une superficie bien plus grande que la Région bruxelloise. Il était donc indispensable de coordonner.

Lors de la discussion de ces propositions, dans les couloirs du Sénat, les problèmes de Bruxelles n'étaient pas évoqués car Bruxelles dispose d'une organisation effective, qui est en place depuis longtemps. Je regrette, à cet égard, que certains aient utilisé des termes tout à fait inconvenants. On a parlé de frein de Bruxelles, de restrictions, de mise au frigo, expression que l'on entend régulièrement à propos de la zone de Bruxelles, qui est plus difficile à gérer que les autres. Il s'agit en effet d'une zone bilingue, où les conditions de recrutement sont quelque peu différentes de celles qui sont utilisées au nord et au sud du pays.

Il faut toutefois rappeler qu'une organisation existe entre les 19 communes. Sept zones connaissent une intégration — relative puisque les statuts n'ont pas encore été harmonisés — des forces de police communale avec les brigades de gendarmerie les plus proches. Des protocoles d'accord ont été conclus et je puis vous assurer, en tant que praticien, que cela fonctionne bien. Tout n'est bien sûr pas parfait et avant d'atteindre le stade suivant, il conviendra de se pencher longuement sur les problèmes des statuts différents, qui sont un peu plus compliqués à Bruxelles qu'ailleurs. Je ne veux pas rallumer un problème communautaire, mais il est vrai qu'un gendarme n'est pas engagé selon les mêmes règles qu'un policier communal, que les carrières se déroulent différemment, que les questions de statuts syndicaux doivent être revues, que des problèmes d'évolution de la carrière et de mise à la pension se posent. Ce sera un des aspects importants de nos prochaines négociations. Nous entrons en effet dans une voie de post-négociations.

Je voudrais éclairer l'assistance en rappelant qu'il n'y a pas 19 polices communales agissant indépendamment l'une de l'autre. Sept zones de police couvrent l'ensemble de l'agglomération. Sauf Uccle, qui représente un plus grand territoire, qui constitue à elle seule une zone de police unicommunale. Les autres sont multicommunales et comprennent de deux à cinq communes.

J'ai entendu tout à l'heure diverses suggestions. On posait la question de savoir s'il ne conviendrait pas de redescendre à quatre ou cinq zones ou monter à huit ou dix zones. Tout est une question d'efficacité.

Les bourgmestres et ceux qui les contrôlent sont bien conscients de ce qu'il faut tenir compte d'une évolution sociologique, de la composition des populations. Il est vrai que des communes contiguës comportent parfois des populations extrêmement semblables, qui présentent les mêmes difficultés. D'autres regroupements pourraient dès lors être envisagés. Mais jusqu'à présent, le système fonctionne.

Je ne sais si vous connaissez le protocole d'accord relatif au 101 entre les polices communales et la gendarmerie. Le principe est très simple et a été décrit dans d'autres annexes que nous avons eu l'occasion de lire. Le centre 101 accueille à la fois des policiers communaux et des gendarmes. Je ne sais si vous connaissez le fonctionnement du dispatching situé en un centre bien déterminé de la Ville de Bruxelles et qui a été créé à la suite de conférences successives des bourgmestres. Ce regroupement permet le fonctionnement du dispatching 24 heures sur 24 grâce à des *call takers*, qui prennent les appels, et les *dispatchers* qui suivent l'actualité au fur et à mesure et envoient, si nécessaire, tel ou tel détachement assister une force policière communale. Ce système existe et est confirmé dans des protocoles d'accord. Bruxelles était donc en avance par rapport à tout ce qui est suggéré dans les zones nord ou sud de ce pays. Il y avait plus qu'un début d'organisation.

Le protocole entre les 19 communes et la Région de Bruxelles-Capitale concerne essentiellement la création d'une école intercommunale de police. Il est vrai que nous sommes plutôt d'avis que les policiers reçoivent une même formation — qui a d'ailleurs été nettement prolongée et qui compte quasiment une année d'étude supplémentaire à partir du diplôme d'humanités complètes. Ces réformes sont arrivées progressivement et concernent l'ensemble du pays, bien qu'étant plus spécifiques à Bruxelles. La Région intervient partiellement dans les frais de fonctionnement de cette école et il existe d'ailleurs une clé de répartition sur le plan financier pour les frais de personnel.

Au-delà de ce dispatching central existe la convention Polnet. Cette convention dote les 19 communes, en fonction d'une clef de répartition, d'un certain nombre de véhicules de patrouille achetés en commun et informatisés de telle sorte que nous puissions profiter au maximum des développements de la télématique.

Je regrette que ces éléments n'aient pas été suffisamment mis en évidence au début des négociations. Il aurait été alors quasiment normal de considérer — ce qui s'est dit en coulisses — que le problème de Bruxelles était quelque peu différent puisqu'il y existait déjà des avancées suffisamment nettes et caractérisées afin qu'à un moment donné — c'est ce qui va arriver — on puisse glisser de ces zones de police existantes vers les véritables ZIP qui sont des zones interpolices intégrant à la fois gendarmerie et police, mais d'une autre manière que les protocoles d'accord ne le prévoient aujourd'hui.

Que va-t-il se passer demain? Le problème ne se résoudra pas en quelques mois.

Il faudra du temps avant d'avoir uniformisé, harmonisé les statuts des policiers qui sont engagés de manières différentes, promus de manières différentes, qui reçoivent des indemnités de différents types, selon qu'ils sont casernés comme les gendarmes ou qu'ils habitent un domicile privé. Il y aura donc des avancées prudentes avec une plus grande difficulté en ce qui concerne la zone de Bruxelles.

Certains éléments n'ont pas été spécialement mis en évidence et je ne voudrais pas réveiller les problèmes communautaires. Par exemple, les ZIP proches de la zone interrégionale

dans laquelle se trouvent les communes à facilités sont des zones également desservies par les brigades de gendarmerie. Que va-t-il se passer dans ce cas ? Pourra-t-on continuer à admettre que telle ou telle zone puisse déborder en périphérie ? Dans un souci de parfaite collaboration, c'est une chose qui peut se concevoir. Néanmoins, cela fera probablement l'objet de négociations.

En résumé, on a eu tort de dire que Bruxelles était au frigo. Ce n'est pas du tout le cas. Bruxelles avait une technique d'avance, dans ces domaines, prémonitoire de ce qui se passe aujourd'hui. Nous avons plutôt été des précurseurs. C'est dans cet esprit que je voulais informer le Conseil régional.

Je termine en soulignant que tout cela constitue une avancée plus que précise. Nous ne pouvons évidemment que nous insérer dans le plan global, où nous avons notre place. Par conséquent, nous allons continuer à occuper le terrain comme nous le souhaitons, tous ensemble, pas seulement en tant que municipalistes, mais aussi comme représentants du Conseil régional, cela va de soi. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, l'interpellation qui m'a été adressée comporte en fait plusieurs volets. Initialement, il s'agissait d'une interpellation qui portait sur les statistiques en matière d'insécurité et sur les modes de remédiation aux problèmes d'insécurité dans la ville. Cette interpellation a été évidemment étoffée et complétée par des références aux événements de ce week-end.

Je commencerai par là puisqu'il semble que nombre d'entre vous se sont interrogés sur la manière dont tout cela s'est passé il y a quelques jours.

Lorsque je suis arrivé à la négociation, appelé d'urgence — dans une négociation dont je ne vous cacherai pas qu'avec l'instinct politique que je possède au même titre que vous, je la considérais comme difficile — on ne parlait pas de Bruxelles et on s'acheminait doucement mais sûrement vers la clôture des travaux sans avoir parlé de Bruxelles.

M. André Drouart. — Même M. Maingain ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — On ne parlait pas de Bruxelles et je ne crois d'ailleurs pas qu'à ce stade-là de la négociation, il était utile d'en parler.

Lorsque nous avons eu le sentiment qu'en ne parlant pas de Bruxelles, cela nous offrait la possibilité, tout en acceptant la réforme, de préparer la manière dont nous allions l'appliquer à Bruxelles, c'est la Volksunie qui a dit: « Parlons de Bruxelles ».

Il est important de restituer les faits. M. Désir était présent, il peut en attester.

Mme Marie Nagy. — Vous ne parliez pas de Bruxelles ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Mais très vite, nous avons dû constater que dès lors qu'il était question de parler de Bruxelles, on nous refusait dans le même temps une réflexion avec les négociateurs sur la manière d'appliquer la réforme à Bruxelles. Les représentants du Gouvernement fédéral consacrèrent, montre en main, peut-être cinq minutes à évoquer la situation de Bruxelles. Je ne saurai jamais dire s'il fut convenu à un moment donné que quelqu'un devait remettre la question de Bruxelles sur la table ou pas. Je vous laisse juges.

Dès lors, s'il fallait parler de Bruxelles, plusieurs questions restaient en suspens. Est-ce que les ZIP coïncideraient avec les zones de coopération interpolicières actuelles ? Qu'en serait-il de leur délimitation, de leur nombre ? Quels étaient les problèmes particuliers ? Où allions-nous les aborder ? Comme M. Désir l'a souligné, il y a le problème du statut unilingue des gendarmes bruxellois par rapport aux policiers communaux. Autre question qui avait été effleurée dans les couloirs: Combien de gendarmes transférés ? Je vous signale qu'à l'heure actuelle il y en a 700 sur 9 000. Je suppose que personne ici ne va se satisfaire d'une telle répartition.

Quels seraient les modes d'organisation des ZIP entre elles ? On a pris l'exemple du métro tout à l'heure. Il est vrai qu'il faudra faire en sorte que les zones de police collaborent entre elles pour certaines activités.

Voilà une série de questions laissées sans réponse, sauf le principe annoncé pour Bruxelles d'une fusion des polices locales avec la gendarmerie, ce qui faisait partie d'un des principes de la réforme.

Puisque nous ne parvenions pas à obtenir un certain nombre de réponses, nous avons fait un exercice rapide de réflexion. Il est exact qu'à un moment donné, M. de Donnéa, appuyé par moi-même — je tiens ici a assumer mes responsabilités — nous avons pensé, puisqu'il était difficile de parler des contours des ZIP, — on a même parlé d'une situation transitoire, ce qui en soi n'avait pas beaucoup de sens, je le concède, puisque cette réforme ne sera pas appliquée à Bruxelles avant plusieurs années — à cette police métropolitaine, à ce transfert des gendarmes à Bruxelles-Ville. Cela semble effaroucher certains. J'assume aujourd'hui en disant que, vu de Sirius et indépendamment des personnes et des jeux de pouvoir, cela ne me paraît pas une mauvaise solution. Celui qui ici dans cette salle nierait que déjà la police de la Ville de Bruxelles est une sorte de police mère compte tenu de toutes les activités qu'elle assume, prouverait qu'il a une mauvaise connaissance de ce qui se passe sur le terrain.

Donc cela ne fut pas retenu quoique traité en 30 secondes, M. Désir peut en attester.

Alors l'idée a été reprise que les Bruxellois soient autorisés, tout en rentrant dans la réforme, à remettre un plan au Gouvernement, qui correspondrait le mieux à ce que nous pourrions organiser et espérer. En fait cela nous fut refusé aussi.

Ce n'est que lundi après-midi, lors d'un contact avec M. Tobback, que j'ai rencontré personnellement, que j'ai eu l'assurance qu'une certaine latitude nous serait laissée pour organiser l'application de la réforme à Bruxelles: délimitation des ZIP, nombre de ZIP, etc. et réponses à un certain nombre d'autres problèmes.

Ce que j'ai entendu aujourd'hui m'indique que ce temps de réflexion entre nous pour arriver à une solution, était utile. Je reviens à ma thèse de départ. A partir du moment où, samedi, les négociateurs ne voulaient pas consacrer un minimum de temps à parler de Bruxelles — je reviendrai tantôt sur la raison pour laquelle, selon moi, ils n'ont pas voulu parler de Bruxelles — et lever un certain nombre d'hypothèques qui pesaient sur la négociation quand il était question de Bruxelles, il eut été raisonnable, me semble-t-il, et c'eut été la meilleure solution que le Gouvernement fasse acter que la réforme s'appliquait à Bruxelles et qu'il constituerait un groupe de travail spécifique pour l'application de la réforme à la Région bruxelloise. Cela, c'était la sagesse.

M. Paul Galand. — Vous ne l'avez pas demandé ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Si, bien sûr !

M. Paul Galand. — Vous avez donc été traité comme les Ecolos !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je vais revenir sur les enseignements de type politique, et non partisan, que m'inspire cette négociation. C'est vrai que nous avions besoin d'un temps de réflexion. Vous l'avez presque tous prouvé ici puisque, entre la fin des négociations et aujourd'hui, nous avons entendu évoquer l'idée de 19 ZIP, celle d'une ZIP unique, celle d'une police métropolitaine dont on avait déjà entendu parler et celle d'un certain nombre de ZIP sans en préciser les contours. Je n'ai repris que quatre hypothèses ici mais j'en ai relevé beaucoup plus. C'est la preuve évidente qu'une réflexion s'impose.

M. Dominique Harmel. — Il y a plus que quatre hypothèses !

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je suis gentil en disant quatre parce que j'en ai entendu beaucoup plus mais, en schématisant, il y a quatre grandes approches.

En conclusion, mardi, j'ai proposé au Gouvernement une délibération qui, tout en acceptant la réforme dans ses principes de base, nous amenait à constituer un groupe de travail pour examiner la façon dont nous allions l'appliquer en Région bruxelloise.

Mesdames, messieurs, je veux être franc avec vous. S'il faut envisager une rationalisation de l'organisation policière à Bruxelles, il n'est peut-être pas inutile de parler — certains ont le droit de penser que c'est peut-être imprudent — de réorganisation territoriale. Mais je ne suis guère suivi par beaucoup de monde dans cette voie. Peu d'entre vous veulent en entendre parler. J'assume là aussi mon point de vue car je suis convaincu qu'à terme, il est préférable que les Bruxellois réorganisent eux-mêmes leur ville plutôt que de se voir imposer un schéma d'organisation. Cependant, je me résigne volontiers à ne pas entamer cette réflexion maintenant. Je souhaiterais malgré tout en annoncer d'ores et déjà le contenu car, à un moment ou à un autre, on nous obligera à réorganiser le territoire et les frontières communales.

Si vous avez le sentiment qu'il fallait accepter la réforme tout en réfléchissant dans un second temps aux modes d'application à adopter, vous serez d'accord avec moi. Si vous considérez qu'il ne faut pas réfléchir à la spécificité bruxelloise en tant que grande ville et ni se donner de commun accord avec les négociateurs un certain temps pour se pencher sur ce problème et éviter la cacophonie dont nous avons fait la preuve, si vous n'êtes pas d'accord avec moi, alors j'ai commis une erreur ce week-end et je l'assume pleinement.

En tout cas lors de ce week-end de négociation, les Bruxellois étaient divisés sur la manière d'appliquer la réforme. Samedi, il était impossible de connaître avec précision ce mode d'application. Comme vous l'avez entendu aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion sur la manière de procéder, et ce pour des raisons que je veux considérer comme légitimes, visant à une bonne organisation des choses.

Il est facile de prévoir une ZIP unique pour une ville comme celle d'Anvers, associée avec une commune périphérique. Mais une ville comptant un million d'habitants et faisant l'objet du découpage institutionnel que l'on connaît, exige une réflexion plus spécifique.

Avant de passer à d'autres parties de l'interpellation, je retiendrai un enseignement. Mesdames, messieurs, si cette grande métropole qu'est Bruxelles, cet espace où les risques en matière d'insécurité sont les plus grands du fait de sa grande superficie, ne fait pas l'objet d'une attention de plus de cinq minutes lors d'une négociation gouvernementale, je suis en droit de m'inquiéter. Mais je comprends à présent la raison pour laquelle M. Tobback et M. Dehaene n'ont pas voulu que l'on parle de Bruxelles. Il est possible qu'ils voulaient rapidement arriver à un accord, pour des raisons médiatiques bien légitimes. Mais, cela mis à part, ils savaient qu'en parlant de Bruxelles, on soulèverait beaucoup de problèmes d'ordre communautaire. C'est la précipitation de M. Dehaene et de M. Tobback, qui, en tant que personnes raisonnables, savent fort bien qu'il faut mener une réflexion spécifique sur Bruxelles, qui m'a fait comprendre que l'on risquait, dans un second temps, de devoir affronter des discussions à caractère communautaire. Vous ne pouvez pas le nier. Certaines déclarations en attestent d'ailleurs.

Voilà où nous en sommes. Nous avons décidé la création d'un groupe de travail. Nous le ferons. La tâche ne sera sans doute pas toujours facile au-delà des grands principes, car tout le monde a dit qu'il fallait entrer dans la réforme. Personne ne l'avait contesté. Certains, comme moi, voulaient un peu de temps pour discuter des modes d'application de cette réforme. D'autres ne voulaient peut-être pas l'application de la réforme à Bruxelles. Je ne ferai pas le relevé des attitudes des uns et des autres. En tout cas, il faut avancer dans le processus. Il faut le faire en se resaisissant. Certaines déclarations unanimistes ont apaisé les esprits, mais il n'empêche que bon nombre de questions techniques ne sont pas encore résolues. Il ne faut pas nier qu'elles ont aussi des connotations politiques. Nous devrons donc réfléchir à toutes les implications des choix organisationnels que nous allons adopter.

A présent, je souhaiterais répondre aux questions qui m'ont été posées.

Maar laat ik terugkeren tot de kern van de interpellaties.

Ik heb even de balans opgemaakt van de criminaliteitscijfers in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Zoals ik reeds beklemtoonde, heeft ons Gewest van bij zijn oprichting bijzondere aandacht besteed aan de problematiek van de stedelijke veiligheid. Bij de opstelling van de criminaliteitsstatistieken en ook onlangs na de gebeurtenissen in de Kuregemwijk in Anderlecht heb ik eraan herinnerd dat er geen doeltreffende sociale politiek of inschakelings- en opleidingsbeleid of een beleid op het vlak van de ruimtelijke ordening kunnen worden gevoerd en dat er geen initiatieven voor het onthaal van nieuwe inwoners kunnen worden genomen, als de overheid geen basisveiligheid kan waarborgen.

Het recht op veiligheid is een fundamenteel recht van de burgers. De overheid is verplicht deze veiligheid te verzekeren. Men kan niet dulden dat een gebrek aan vertrouwen in de overheid leidt tot de, zelfs gedeeltelijke, privatisering van de bescherming van de burgers.

Het is onze taak om de nodige middelen te verschaffen voor het waarborgen van dit recht, onder meer via de aanwerving van politieagenten, via hun opleiding en via de aanwending van materiële en technologische middelen.

De versterking van de diensten bevoegd voor de bescherming van de burger, is een prioriteit die ik in de gewestregering verdedigd heb door verschillende maatregelen te laten goedkeuren, waaronder de ondertekening van tien veiligheids- en samenlevingscontracten, de toekenning van premies aan de negentien politiekorpsen om de gemeenten te helpen de talrijke overuren te betalen, alsook de uitrusting van de politiediensten met performant materieel. Bekommerd om de opleiding van gemeentelijke politieagenten, cofinanciert het Gewest bovendien de gewestelijke en intercommunale politieschool die sinds haar oprichting 2 500 politieagenten heeft opgeleid. Op die manier

investeerde het Gewest sinds zijn ontstaan meer dan 2,5 miljard in veiligheid.

Ik heb zopas kennis genomen van de analyse van de middelen die op nationaal vlak aan de gemeenten werden toegekend. De gecumuleerde middelen van het Gewest, de gemeenten en de federale regering hebben het mogelijk gemaakt om het beste bezettingspercentage te garanderen, namelijk één gemeentepolitieagent per 222 inwoners, terwijl dit percentage op nationaal vlak één per 541 inwoners, in Luik één per 536 inwoners en in Antwerpen één per 511 inwoners bedraagt. De criminaliteitscijfers die ik heb aangehaald, heten geïntegreerde interpolitiecriminaliteitscijfers. Het gaat om de gegevens van 1997 die de 19 Brusselse politiediensten, het rijkswachtdistrict en de gerechtelijke politie hebben verzameld.

Il existe plusieurs sources pour l'enregistrement des données. Certains mode d'enregistrement sont nouveaux; les bourgmestres le savent. Avant 1995, on procédait à un traitement manuel des PV etc., fait par POLBRU. Aujourd'hui, les données sont reprises et traitées par le SGAP et cette manière de procéder est peut-être beaucoup plus fiable.

Il y a aussi le service d'aide aux victimes.

Retenez ce chiffre intéressant: 12 000 faits ont été traités par les bureaux pour les victimes dans les 19 communes.

Des campagnes ciblées ont été menées et il y a aussi et surtout ce que l'on a appelé la proactivité, c'est-à-dire le fait que des corps de police se concentrent davantage sur certains quartiers et sur certains types de faits ou comportements; cela a eu des effets sur la constatation de la criminalité.

Aujourd'hui, on peut se réjouir de disposer d'appareils statistiques beaucoup plus crédibles. Cela se traduit certes par un nombre plus élevé de faits délictueux mais c'est la vérité que l'on mesure maintenant. Il n'y aurait pas pire attitude que de cacher à la population la réalité de ces chiffres, soit en les manipulant, soit en se disant que de tels effets d'annonce sont dangereux parce qu'ils alimenteront notamment les discours de l'extrême droite. Je crois qu'il faut avoir un discours vérité sur les problèmes de criminalité de manière à pouvoir prendre les mesures adéquates.

Vous constatez donc une augmentation de 7 % en 1997 par rapport à 1991, mais avec toutes les réserves que je viens d'émettre sur le mode d'enregistrement plus performant. Nous passons de 46 000 faits en 1991 à 50 000 en 1997. L'augmentation est très nette et concerne plus particulièrement certains types de criminalité comme les vols avec circonstances aggravantes, les vols accompagnés essentiellement d'effractions, etc. Mais je vous renvoie au rapport pour prendre connaissance de ces chiffres tant je n'ai pas envie d'être lassant aujourd'hui. J'attire simplement votre attention sur le chiffre global de 7 % d'augmentation des faits délictueux pour 1997 par rapport à 1991.

Pour moi, c'est très bien d'avoir tenu un débat sur la réorganisation des services de police. On entend dire un peu partout que c'était nécessaire. C'est vrai pour les modes d'application, nous venons d'en parler. Mais je voudrais calmer votre enthousiasme. Il ne suffira pas de réorganiser les services de police en ZIP; il faudra s'attaquer à beaucoup d'autres problèmes et à notre capacité de sanctionner plus rapidement. Il faudra responsabiliser un certain nombre de mandataires locaux pour mener des politiques d'urbanisme qui finissent par décourager les faits criminels. Il faudra certainement repenser la responsabilisation des parents par rapport à la délinquance juvénile.

Nous devrons avoir le courage non pas de parler de l'emprisonnement d'un certain nombre de jeunes délinquants mais de songer à l'éloignement de ces derniers tant ce problème se pose dans les trois régions, tout en gardant à l'esprit que ce point relève de l'aide à la jeunesse et non des politiques pénitentiaires, il faut savoir que, sur le terrain, l'éloignement d'un certain nombre de jeunes qui sont des sources de perturbation s'impose dans le respect des valeurs démocratiques qui nous inspirent.

Il faudra aussi aborder certains problèmes comme celui du rapprochement des policiers avec leur terrain de travail. Un grand nombre de ces policiers qui exercent à Bruxelles n'y habitent pas. Les statistiques dont je dispose sont étonnantes. Certains policiers formés à l'ERIP choisissent aujourd'hui de rejoindre les corps de police à l'extérieur de la Région. Cela n'est pas seulement dû à la culture d'entreprise des corps de police à Bruxelles mais également à un contexte beaucoup plus difficile.

Il faudra certainement — les événements de Saint-Josse l'ont montré — combattre un phénomène de clandestinité qui brouille tout à fait la vision que nous avons des faits délictueux. Nous en avons parlé en commission des Affaires intérieures, notamment lorsqu'il était question des personnes se trouvant sur le territoire en séjour illégal. Ce problème devra également être réglé dans le respect des valeurs qui sont les nôtres. Cependant, nous ne pouvons ignorer le phénomène de la clandestinité.

J'en viens à des questions plus précises qui m'ont été posées.

Mijnheer Goovaerts, u vraagt zich af of, wanneer wij de politiezones hertekenen, het ogenblik niet is gekomen om de gemeentelijke grenzen met die van de politiezones te laten samenvallen. Vroeg of laat zal dat moeten gebeuren. Het is beter dat de Brusselaars zich nu reeds over die vraag buigen in plaats van te wachten op het moment dat een hertekening van de gemeentelijke grenzen of fusies van gemeenten door de nationale overheid worden opgelegd.

Comme je m'y attendais, M. Désir est monté à cette tribune — c'était tout à fait légitime dans son chef — pour nous dire, en tant que président de la Conférence des bourgmestres, qu'on avait fait beaucoup plus à Bruxelles que partout ailleurs en matière de coordination. Il a raison. C'est ce que d'aucuns n'ont pas voulu entendre. On nous a fait passer pour les mauvais élèves de la classe, ce que nous ne sommes pas. Nous sommes parfaitement conscients, et depuis longtemps, des problèmes de coordination, comme nous sommes conscients qu'il y a parfois des résistances à la coopération. Ne diabolisons pas le dispatching: celui-ci fonctionne. Quant au découpage des zones de dispatching, c'est autre chose!

Par ailleurs, dans certaines zones de coopération policière, il y a également une collaboration fructueuse entre les corps de police. Cependant, en tant que ministre de tutelle, observant le fonctionnement de ces zones de coopération policière, je relève que la coopération n'est pas de la même intensité ni de la même valeur partout, dans les sept zones. Mais qu'on ne dise pas que les Bruxellois n'avaient pas pris la mesure de la nécessaire coopération entre les polices. En effet, depuis quelques années, nous avons accompli d'énormes efforts. Notre Région est la seule qui, par tête d'habitants, a fait le plus pour ses communes en matière de contrats de sécurité. C'est pourquoi, mesdames, messieurs, ce qui s'est passé ce week-end me rend quelque peu amer. En effet, alors que nous, Bruxellois, prônons la coordination des efforts policiers — même si effectivement, nous ne faisons pas facilement le pas pour dire qu'il faut aller plus loin et que certaines résistances locales existent toujours par rapport à cette coopération — que nous avons mis d'importants moyens sur la table et que nous sommes parfaitement conscients des problèmes d'organisation policière, il était dommage que nous ayons été traités d'une telle façon!

M. Veldekens m'a posé une question précise en ce qui concerne ma proposition de procéder à des audits des corps de police. Je maintiens que ce serait une bonne chose. En effet, c'est là une entreprise dont il faut vérifier le bon fonctionnement. Jusqu'à présent, seule une commune a demandé un audit. Cela ne signifie pas qu'il n'y en aura pas d'autres.

M. Jacques Pivin. — Quelle commune ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Schaerbeek.

On m'a également demandé dans quel délai tout cela sera mis en œuvre. Après avoir écouté les divers intervenants, je reste un peu dubitatif quant à la possibilité de clôturer pour mercredi soir.

Quand M. de Donnéa a évoqué l'idée qu'il faudrait des premières conclusions de principe avant les grandes vacances — même si l'on ne doit pas aller trop dans les détails —, il n'avait peut-être pas tort. En tout cas, au vu des contacts que j'ai eus avec M. Tobback, il serait bon qu'avant la fin de l'année, nous ayons un schéma d'organisation et d'application de la réforme à Bruxelles.

Je crois avoir déjà répondu à un certain nombre de questions et je ne voudrais pas abuser plus longtemps de votre patience, mesdames, messieurs. Je retiens en tout cas tant de notre réflexion sur la sécurité que des avatars de ce week-end, qu'il convient mesdames, messieurs, que les Bruxellois dont j'ai encore ressenti tellement l'isolement ces dernières heures, fassent mouvement ensemble de préférence. Sans utiliser trop de références militaires, bien que je les affectionne particulièrement, je dirai que nous devons certainement avoir une stratégie de mouvement qui peut être la résultante du consensus le plus large possible à rechercher entre nous. Mais le chemin ne sera pas nécessairement aisé, puisque, comme je vous l'ai dit tantôt, on a énoncé ici neuf versions différentes quant à la manière d'appliquer la réforme. Tous les propos ont toutefois un point commun, c'est la nécessaire coopération, coordination, rationalisation. Je le retiens et je vous ai déjà dit qu'il est possible que nous n'allions pas plus loin que la définition des ZIP. Nous devrons bien entendu nous poser la question de savoir comment ces ZIP travailleront entre elles et nous devrons définir quelles en seront les communes mères. Ce débat sera également fort intéressant car il faudra sans doute fixer des critères objectifs pour déterminer quelle sera la commune mère d'une ZIP. Il ne s'agira pas seulement de dire qu'un bourgmestre est plus efficace qu'un autre !

Pour conclure, je dirai donc qu'il nous faut encore mener un effort de réflexion et que nous avons tout intérêt à le faire en essayant d'écarter si c'est possible, les considérations d'influence territoriale, de poids ou d'influence politique locale. Nous devons essayer, s'il y a moyen, de parler d'une seule voix. Je vous dirai d'ailleurs que l'exercice auquel j'ai été mêlé, un peu malgré moi, ce week-end, m'a beaucoup appris et m'a convaincu de la nécessité d'une unité d'action des Bruxellois. Je vous annonce, mesdames, messieurs, que cette unité risque de devenir bien nécessaire dans un an à en juger à la manière dont nous avons été traités ! *(Applaudissements sur les bancs de la majorité et sur certains bancs PSC.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, de minister-president heeft op het einde van zijn antwoord zeer wijze woorden gesproken.

We moeten inderdaad zo snel mogelijk een zo breed mogelijke consensus kunnen bereiken over de wijze waarop het Brussels Gewest zich in de federale politiehervorming zal inschakelen. Uit het debat bleek dat hiervoor drie manieren mogelijk zijn. De minister-voorzitter heeft zelf een overleg tussen alle betrokken partijen, Regering, gemeenten enzovoort, voorgesteld. Een andere suggestie was om in de commissie voor Binnenlandse Zaken van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad met alle democratische fracties na te gaan welke oplossing het meest aangewezen is. Een derde mogelijkheid is een Brusselse versie van het Octopusoverleg. Welke van deze drie formules wordt gekozen, is niet zo belangrijk, wel dat het overleg zo snel mogelijk kan worden aangevat. Indien wij er als Brusselaars immers niet in slagen om vóór 13 juni 1999 een coherent en strategisch plan op te stellen, dan zal men, zoals de minister-voorzitter reeds aanduidde, dit plan voor ons en zonder ons maken.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, de minister-voorzitter heeft de gewoonte om op alle vragen en bedenkingen in te gaan, behalve op die van het Vlaams Blok. Hij heeft het onder meer over de veiligheidscontracten gehad, maar hij heeft op geen enkel moment gesproken over het falen en het totale gebrek aan efficiëntie van deze contracten sinds men geld steekt in de zachte sector in plaats van in de uitbouw van de politie.

In de tweede plaats heb ik uit het betoog van de minister-voorzitter niet kunnen opmaken wat het voordeel is van de oprichting van zeven interpolitiezones tegenover de oprichting van één groot Brussels politiekorps. Ik neem niet dat er een overleg moet komen tussen alle politici — de heer Vanhengel wil degenen die hij ondemocratisch noemt onmiddellijk van dit overleg uitsluiten —, maar dat er ook mensen van het terrein bij dit overleg moeten worden betrokken. Als ik het goed begrepen heb, pleit commissaris Herman voor de oprichting van één groot politiekorps. Ook de gewezen hoofdcommissaris van Schaarbeek, Johan Demol, pleit voor de oprichting van één interpolitiezone. Men zal mij antwoorden met de vraag wat de heer Demol over dergelijke aangelegenheden kan vertellen. Blijkbaar heeft hij geen verstand meer van politiezaken sinds hij tot het Vlaams Blok is toegetreden. Toch meen ik dat deze personen een positieve bijdrage kunnen leveren.

Ten slotte wil ik tegen collega Vandenbossche zeggen dat hij dan wel misschien geen Demol-democratie wil, maar dat de burger wel Demol-veiligheid wil. Hij kan dit aan de bevolking van Schaarbeek vragen.

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, messieurs, en conclusion de ces interpellations deux ordres du jour motivés ont été déposés.

Dames en heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee gemotiveerde moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Eric van Weddingen, Jean-Pierre Cornelissen, Mme Françoise Dupuis, MM. Dominique Harmel, Walter Vandenbossche, Guy Vanhengel et Robert Garcia, est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— ayant entendu l'interpellation de M. Guy Vanhengel à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant « la sécurité en ville et la conférence de presse organisée à ce sujet par le ministre-président le 6 avril dernier » et l'interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael concernant « les derniers chiffres connus en matière de criminalité et leur lien avec les contrats de sécurité », ainsi que le débat qui s'en suivi et la réponse du ministre-président;

— se réjouit de la décision prise par le Gouvernement bruxellois de mettre en place un groupe de travail composé de représentants des ministres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, de représentants de la Conférence des bourgmestres et de représentants des corps de police communaux, de la gendarmerie et du parquet, groupe de travail chargé de définir la procédure la plus adéquate pour que la Région de Bruxelles-Capitale et les communes bruxelloises s'inscrivent le plus rapidement possible dans le plan de réforme des services de police et de l'organisation judiciaire du pays, approuvé par la voie d'une résolution votée ce 28 mai 1998 par la Chambre des représentants et le Sénat. »

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Eric van Weddingen, Jean-Pierre Cornelissen, mevrouw Françoise Dupuis, de heren Dominique Harmel, Walter Vandenbossche, Guy Vanhengel en Robert Garcia luidt als volgt:

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— gehoord de interpellatie van de heer Guy Vanhengel tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende « de veiligheid in de stad en de persconferentie die de minister-voorzitter over dit onderwerp hield op 6 april jl. » en de toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende « de jongste cijfers inzake criminaliteit en het verband met de veiligheidscontracten », alsook het debat dat daarop is gevolgd en het antwoord van de minister-voorzitter;

— verheugt zich over de beslissing van de Brusselse Regering om een werkgroep op te richten bestaande uit vertegenwoordigers van de ministers van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, vertegenwoordigers van de Conferentie van de burgemeesters en vertegenwoordigers van de gemeentelijke politiekorpsen, de rijkswacht en het parket, die tot taak heeft de meest geschikte procedure vast te stellen om ervoor te zorgen dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Brusselse gemeenten zich zo snel mogelijk aansluiten bij het plan voor de hervorming van de politiediensten en van de gerechtelijke organisatie in ons land, goedgekeurd bij wege van een resolutie die de Kamer van volksvertegenwoordigers en de Senaat op 28 mei 1998 hebben aangenomen. »

Le deuxième, également motivé, signé par Mmes Marie Nagy et Evelyne Huytebroeck, MM. André Drouart, Philippe Debry, Dominique Harmel et Guy Vanhengel, est libellé comme suit:

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— ayant entendu l'interpellation de M. Guy Vanhengel à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant « la sécurité en ville et la conférence de presse organisée à ce sujet par le ministre-président le 6 avril dernier » et l'interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael concernant « les derniers chiffres connus en matière de criminalité et leur lien avec les contrats de sécurité », et la réponse du ministre-président;

— recommande la création, en vertu de l'article 24 du Règlement, d'une commission spéciale ayant pour mission de définir les conditions d'une réforme appropriée des services de police et d'organisation judiciaire et cela afin de répondre aux problèmes spécifiques que rencontre la Région bruxelloise en la matière. »

De tweede, ook gemotiveerd, ondertekend door de dames Marie Nagy, Evelyne Huytebroeck, de heren André Drouart, Philippe Debry, Dominique Harmel en Guy Vanhengel luidt als volgt:

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— gehoord de interpellatie van de heer Guy Vanhengel tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende « de veiligheid in de stad en de persconferentie die de minister-voorzitter over dit onderwerp hield op 6 april jl. » en de toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende « de jongste cijfers inzake criminaliteit en het verband met de veiligheidscontracten », en het antwoord van de minister-voorzitter;

— beveelt aan om krachtens artikel 24 van het Reglement een bijzondere commissie op te richten die tot taak heeft de voorwaarden te bepalen voor een geschikte hervorming van de politiediensten en van de gerechtelijke organisatie teneinde de specifieke problemen op te lossen waarmee het Brussels Gewest op dat gebied wordt geconfronteerd. »

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD EUROPEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES AGISSANT DANS LE CADRE DE L'UNION EUROPEENNE, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DE SLOVENIE, D'AUTRE PART, ET AUX ANNEXES I, II, III, IV, V, VI, VII, VIIIa, VIIIb, IXa, IXb, IXc, X, XI, XII, AUX PROTOCOLES 1, 2, 3, 4, 5 ET 6 ET A L'ACTE FINAL, FAITS A LUXEMBOURG LE 10 JUIN 1996

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE EUROPAOVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE WORDT TOT STAND GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN HANDELEND IN HET KADER VAN DE EUROPESE UNIE, ENERZIJDS, EN MET DE BIJLAGEN I, II, III, IV, V, VI, VII, VIIIa, VIIIb, IXa, IXb, IXc, X, XI, XII, MET PROTOCOLLEN 1, 2, 3, 4, 5 EN 6 EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE LUXEMBURG OP 10 JUNI 1996

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

68 votent oui.

68 stemmen ja.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Béghin, Mmes Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, M. Eloy, Mmes Foucart, Fraiteur, MM. Frippiat, Galand, Garcia, Goovaerts, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, MM. Ouezekhti, Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Lootens-Stael et Van Walleghem.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD-CADRE DE COOPERATION DESTINE A PREPARER, COMME OBJECTIF FINAL, UNE ASSOCIATION A CARACTERE POLITIQUE ET ECONOMIQUE, ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DU CHILI, D'AUTRE PART ET A L'ANNEXE, FAITS A FLORENCE LE 21 JUIN 1996

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE KADEROVEREENKOMST VOOR SAMENWERKING TER VOORBEREIDING VAN EEN ASSOCIATIE VAN POLITIEKE EN ECONOMISCHE AARD TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK CHILI, ANDERZIJDS, ALS EINDDOEL EN MET DE BIJLAGE, OPGEMAAKT TE FLORENCE OP 21 JUNI 1996

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

La parole est à M. Galand pour une justification de vote.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, je voudrais confirmer que nous voterons « oui », en raison des engagements du ministre Chabert concernant la vigilance en matière des droits de l'homme et de justice pour les victimes de l'ancien régime Pinochet.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

67 votent oui.

67 stemmen ja.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Béghin, Mmes Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, M. Eloy, Mmes Foucart, Fraiteur, MM. Frippiat, Galand, Garcia, Goovaerts, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, MM. Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Lootens-Stael, Ouezekhti et Van Walleghem.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A LA CONVENTION N° 150 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL: ROLE, FONCTIONS ET ORGANISATION, ADOPTEE A GENEVE LE 26 JUIN 1978 PAR LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL LORS DE SA SOIXANTE-QUATRIEME SESSION

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET VERDRAG NR. 150 BETREFFENDE DE BESTUURSTAAK OP HET GEBIED VAN DE ARBEID: TAAK, FUNCTIES EN ORGANISATIE, AANGENOMEN TE GENEVE OP 26 JUNI 1978 DOOR DE INTERNATIONALE ARBEIDSCONFERENTIE TIJDENS HAAR VIERENZESTIGSTE ZITTING

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

66 votent oui.

66 stemmen ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Béghin, Mmes Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Demaret, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Frippiat, Galand, Garcia, Goovaerts, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, MM. Ouezekhti, Picqué, Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, Vanhengel, Mme Van Pévenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. de Looz-Corswarem, Eloy, Lootens-Stael et Van Walleghem.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LE PROJET D'EDIFICATION DE COMPLEXES D'APPARTEMENTS EN BORDURE DU ZAVELENBERG»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «HET PROJECT VOOR APPARTEMENTSGEBOUWEN AAN DE ZAVELENBERG»

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

(M. Jean Demannez, Vice-Président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean Demannez, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de Voorzitterszetel)

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, tout récemment, la lecture de la presse révélait l'existence d'une demande de permis d'urbanisme émanant d'un entrepreneur flamand et visant l'édification de complexes d'appartements à Berchem-Ste-Agathe en bordure du Zavelenberg. Cette demande, si elle devait se concrétiser, aboutirait à l'érection, sur environ 45 mètres de façade, de 6 blocs de logements comportant entre 3 et 6 niveaux, avec une hauteur maximale de 20 mètres.

Il est indéniable que les 40 appartements ainsi construits jouiraient, certes, d'une vue imprenable sur la réserve, mais constitueraient un écran gâchant la perspective sur ce site d'une grande beauté.

On peut rappeler l'intérêt que notre Région porte à cet endroit. On se souvient que c'est à l'initiative du ministre Didier Gosuin qu'une modification d'affectation de cette zone a été réalisée. Jusqu'au début des années 90, une grande partie des terrains compris dans cette zone constituait, en effet, une réserve foncière pour le logement social. Compte tenu de la qualité environnementale du lieu, qui abrite notamment les dernières prairies et les derniers bovidés de la Région bruxelloise, il a été décidé sur la proposition de Didier Gosuin de céder ce bien à la Région, dans un souci totalement justifié de préservation d'un site devenu exceptionnel. Etant à l'époque administrateur-délégué de la SLRB, j'ai été appelé à passer l'acte de mutation du bien et, au nom du pararégional, j'ai, du reste, fait inscrire une clause prévoyant explicitement que dans l'hypothèse d'un abandon ultérieur de l'affectation verte, le logement social disposerait d'une faculté de préemption.

Hélas, à l'autre extrémité, située du côté de l'avenue des Bardanes, une épée de Damoclès restait suspendue, avec le maintien de certaines parcelles en zone de logement, dont on peut même se demander si la valeur n'a pas été fortement augmentée après le changement d'affectation du site en réserve naturelle.

M. le ministre-président peut-il me préciser si la Commission des Monuments et des Sites a pris position dans ce dossier et dans quel sens?

L'élaboration du PRAS ne devrait-elle pas constituer l'occasion de remédier à ce qui apparaît comme une incohérence

et comme la source de menaces répétées sur ce site de grande valeur dont bénéficient tant le Nord-Ouest de Bruxelles que tous ceux qui empruntent l'avenue Charles-Quint et peuvent admirer ce coin de campagne dans la ville ?

M. le Président. — La parole est à M. Charles Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, la Commission de concertation a décidé de reporter le point, dans l'attente de l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites. La Commission royale a, en sa séance du 13 mai dernier, rendu un avis défavorable basé sur le fait que le projet de construction supprime la vue que l'on a du site classé à partir de l'espace public. La Commission royale préconise donc une réduction du gabarit afin d'avoir une cohérence avec les maisons unifamiliales qui existent déjà.

Je me dois de vous signaler que ces terrains ont toujours été considérés comme terrains à batir. J'en ai pour preuve le fait que la commune a délivré un permis de bâtir assez semblable à l'actuel au début des années '90, aujourd'hui périmé.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Tout à fait.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Cela ne veut pas dire que l'autorité administrative doit confirmer entièrement sa décision antérieure. Elle peut tenir compte de l'évolution des conceptions urbanistiques et notamment de l'importance du site du Zavelenberg du point de vue esthétique et écologique.

Il me semble que la première autorité intéressée à agir est la commune qui a la possibilité d'élaborer un PPAS et qui peut déterminer avec précision l'aménagement qu'elle souhaite voir se développer sur cette partie de son territoire, pour autant que cela ne mette pas en péril le site.

Votre suggestion de relier ce problème au PRAS me semble prématurée aujourd'hui. En effet, des discussions sont en cours entre le ministre de l'Urbanisme et la commune quant à la destination de ces terrains.

L'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites sur ce projet constitue néanmoins un élément important de la réflexion sur la décision finale à prendre, que ce soit par la commune sur la demande de permis ou par la Région sur une éventuelle modification de la destination de ces terrains. Je pense que la commune devrait maintenant se positionner à cet égard.

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, je remercie le ministre-président pour cette réponse. Je me réjouis de l'avis émis par la Commission royale des Monuments et Sites.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME MAGDELEINE WILLAME-BOONEN A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'ABSENCE DE REPONSE DU MINISTRE-PRESIDENT AU PRESIDENT DE LA COMMISSION INSTITUTIONNELLE DU SENAT SUR LA REPARTITION DES COMPETENCES EN MATIERE REGIONALE»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW MAGDELEINE WILLAME-BOONEN AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «HET FEIT DAT DE MINISTER-VOORZITTER NIET GEANTWOORD HEEFT AAN DE VOORZITTER VAN DE COMMISSIE VOOR INSTITUTIONELE AANGELEGENHEDEN VAN DE SENAAT OVER DE VERDELING VAN DE BEVOEGDHEDEN OP GEWESTELIJK VLAK»

M. le Président. — La parole est à Mme Willame pour poser sa question.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Monsieur le Président, à la suite de la déclaration du Gouvernement fédéral du 28 juin 1995, le Sénat a mis en place une commission chargée d'évaluer la répartition des compétences entre Etat fédéral, Communautés et Régions et leur cohérence en vue d'une plus grande unité. Cette commission a entamé ses travaux à la fin du mois de décembre 1996 par l'examen des différentes compétences régionales. Lors de la discussion, différentes questions ont surgi qui ont été soumises aux différents gouvernements, fédéral et régionaux. Cinq courriers ont été adressés aux gouvernements régionaux, le 23 octobre 1996, un courrier général d'abord, ensuite le 20 janvier 1997 un courrier relatif à l'aménagement du territoire, le 11 mars 1997 en ce qui concerne l'environnement, la politique de l'eau, le logement et la politique agricole, le 27 mars 1997 en ce qui concerne l'économie, l'énergie et les pouvoirs subordonnés et, enfin, le 15 avril 1997 en ce qui concerne l'emploi, les travaux publics et les transports.

Comme on pouvait s'y attendre, la Communauté Région flamande a, par le biais de son Gouvernement et du ministère, donné des réponses approfondies et détaillées à propos de chaque compétence. De manière tout aussi prévisible, certaines réponses reprennent des revendications politiques du Gouvernement flamand déjà formulées dans sa note de discussion sur la réforme de l'Etat mais d'autres exposent aussi les problèmes techniques soulevés par le partage actuel des compétences.

Le Gouvernement fédéral a réagi sur de nombreux points aux observations du Gouvernement flamand. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est apparemment resté muet. Il n'a transmis aucune réponse à M. Swaelen, président de la Commission institutionnelle et du Sénat. Comment faut-il interpréter ce silence ? Ce point a-t-il déjà été mis à l'ordre du jour du Gouvernement de la Région bruxelloise ?

Si tel est le cas, y a-t-il de telles dissensions entre vous et votre Gouvernement, ou entre différents membres de votre Gouvernement, que vous êtes incapable de donner une réponse au président du Sénat ?

Faut-il au contraire interpréter ce silence de manière angélique et considérer que, pour le Gouvernement bruxellois, le partage actuel des compétences en matière régionale ne soulève aucune difficulté concrète ? N'avez-vous pas pourtant dû constater récemment un vide juridique, le constituant ayant omis de

prévoir que le pouvoir d'interprétation authentique des ordonnances revenait à la Région ? Ne s'agissait-il pas là déjà d'un point à communiquer ?

N'y a-t-il pas en outre, dans certaines matières régionales, comme le logement ou l'emploi, des problèmes concrets qui résultent du partage des compétences ?

Je crois qu'il est important, monsieur le ministre-président, avant de faire des constatations et de formuler d'éventuelles propositions, que la commission *ad hoc* du Sénat reçoive des réponses de tous les gouvernements, y compris de celui de la Région de Bruxelles-Capitale. Je vous remercie à l'avance de votre réponse.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, je confirme que nous avons été sollicités par le président du Sénat afin de rédiger un document d'évaluation sur la répartition des compétences. Un groupe de travail a été constitué, qui rassemble des juristes de l'ensemble des cabinets, afin de préparer une réponse. Les services du ministère et les pararégionaux ont été invités à contribuer à cette évaluation, en examinant ce qui, dans la pratique, pouvait être amélioré en matière de cohérence dans la répartition des compétences.

Ce groupe de travail s'est réuni à de multiples reprises. Nous disposons maintenant d'un document qui, à mes yeux, commence à être cohérent, mais des contacts supplémentaires sont encore nécessaires.

Je pense que l'obtention d'un consensus au sein du Gouvernement posera davantage de problèmes à Bruxelles que dans les deux autres Régions, pour des raisons que je ne dois pas expliciter ici. La Communauté française n'a d'ailleurs pas encore réagi non plus à ce jour. Si cet argument n'est pas des plus judicieux, je l'utilise uniquement pour dire que nous ne sommes pas les seuls à ne pas avoir remis notre document.

Un état d'esprit encourageant règne au sein du groupe de travail dont je viens de parler. Je n'ai pas envie de vous dire que nous remettrons ce document le plus rapidement possible. Je préfère dire que nous serons attentifs à ne pas prendre trop de retard et qu'il conviendra de s'entourer de toutes les précautions utiles sur le plan tant politique que communautaire et institutionnel avant de remettre une note qui, selon moi, ne traitera pas seulement de la répartition des compétences mais pourra avoir d'autres implications de type institutionnel. Ce type de question est toujours plus délicat à Bruxelles qu'ailleurs.

Je ne désire pas vous dire que nous agirons rapidement, mais néanmoins il est clair que nous n'attendrons pas trop longtemps pour remettre ce document. Il serait possible de rédiger un texte sans contenu, sans piste exploratoire, sans précisions sur notre volonté et nous pourrions ainsi nous acquitter très facilement de cette tâche. Ce n'est à mon avis pas une bonne solution. Nous ne ferons dès lors pas l'économie d'une réflexion sur l'un ou l'autre secteur de compétence. Je préfère que l'on consacre un peu plus de temps à la rédaction de ce texte, plutôt que d'agir dans la précipitation. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Madame Magdeleine Willame-Boonen. — Monsieur le Président, je remercie monsieur le ministre-président de sa réponse. Il est exact que les choses ne sont pas toujours simples à Bruxelles.

Je suis fort inquiète au sujet de l'agenda de cette commission, qui traite en principe d'abord des matières régionales, qui est en possession des réponses des Régions wallonne et flamande, mais pas de celle de la Région bruxelloise, et qui traitera ensuite des problèmes communautaires et de la problématique fédérale avec les Régions et la Communauté.

J'éprouve quelque inquiétude qu'en commission, M. Hotyat et moi-même nous trouvions, en tant que sénateurs de communauté, devant un grand vide en ce qui concerne l'avis de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. BERNARD CLERFAYT A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE EN REGION BRUXELLOISE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BERNARD CLERFAYT AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE ORGANISATIE VAN HET ELEKTRONISCH STEMMEN IN HET BRUSSELS GEWEST»

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt pour poser sa question.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, la pratique du vote électronique est connue dans certains pays étrangers. Elle a déjà été testée, avec succès, dans certaines communes belges et bruxelloises à tel point qu'une loi du 11 avril 1994 l'organise formellement. Cette loi prévoit également que l'Etat fédéral intervient à raison de 20 % dans l'investissement effectué par les communes pour acquérir le matériel adéquat.

En 1994, la Région bruxelloise a décidé d'octroyer des subsides à certaines communes dans le cadre de l'équipement en vue du vote automatisé pour les élections prévues en 1995 et ce, en plus des subventions accordées par le ministre de l'Intérieur. Cette intervention régionale, basée sur l'article 7 de l'arrêté de l'Exécutif du 28 décembre 1992, s'élevait à 60 % du montant des investissements réalisés, déduction faite de la subvention fédérale.

Si mes informations sont bonnes, seule la moitié des communes bruxelloises ont bénéficié de cette subvention et sont passées au vote électronique. Certaines autres ont vu leur candidature empêchée du fait que le seuil minimal de mise en place d'un système de vote automatisé est le canton électoral, qui ne correspond pas à une commune, et que, dans certains cantons, toutes les communes les composant n'ont pu aboutir à une position homogène, certaines étant favorable à l'introduction immédiate du vote électronique, d'autres, l'ayant refusé.

A l'approche des échéances électorales de 1999 et 2000, M. le ministre-président peut-il me faire connaître s'il entre dans ses intentions de prévoir des crédits budgétaires pour financer les projets d'investissements des communes bruxelloises qui ont été pénalisées en 1994 et qui décideraient l'installation des équipements nécessaires à l'organisation du vote électronique pour les élections annoncées en 1999 et en 2000 ? Je vous rappelle que le Gouvernement fédéral a annoncé son intention d'organiser le

même jour, le 13 juin 1999, les élections européennes, fédérales et régionales.

Je signale à M. le ministre-président que la Région flamande intervient dans l'acquisition de matériel à concurrence de 30 % tandis que les provinces du Brabant flamand et du Limbourg interviennent respectivement à concurrence de 14 et 20 %. Ces interventions sont cumulatives.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, chers collègues, ainsi que vous l'avez dit vous-même, M. Clerfayt, les élections seront organisées sur la base du découpage cantonal. Je ne parlerais pas trop de communes pénalisées, sachant que depuis 1994, 1,2 milliard a été dépensé par la Région bruxelloise en informatisation des communes.

Pour revenir au point plus particulier que vous évoquez, je voudrais rappeler la chronologie des événements.

Pour les élections de 1995, seul le canton de Saint-Josse-Ten-Noode, qui s'étend au-delà de cette commune, a bénéficié d'un subside régional pour un montant total de 15,7 millions.

A la même époque, trois autres cantons sont passés au vote électronique, sans subsides régionaux. Il s'agit des cantons de Bruxelles-Ville, de Saint-Gilles et de Molenbeek-Saint-Jean.

En 1999, les autres cantons électoraux bruxellois passeront au vote électronique, à savoir Anderlecht, Ixelles, Schaerbeek et Uccle.

Le coût total de l'opération est actuellement évalué à un montant de l'odre de 90 millions. Le ministère fédéral de l'Intérieur intervient pour 20 % de ce coût. Sans intervention régionale, 72 millions seraient donc à charge des communes concernées.

La question de la subsidiation régionale de cette opération est actuellement à l'étude. Je rappelle que le budget régional pour 1998 prévoit 38 millions en crédits d'engagement pour l'équipement informatique des pouvoirs locaux. Il n'entre en tout cas pas dans mes intentions d'augmenter cette allocation de base. Cela vous donne une idée de notre capacité d'aider les communes qui ne sont pas encore équipées à effectuer l'opération. A côté des efforts du Fédéral et de la Région, les communes devront donc consentir un effort significatif.

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Les 38 millions sont en fait les crédits prévus pour financer les plans informatiques communaux. Ils sont donc déjà préaffectés. Il n'y a pas de marge de manœuvre ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Le service étudie actuellement quelle est la part de ces 38 millions qui revient à la continuation d'un certain nombre d'opérations qui ont été lancées. Lorsque je serai en possession de ce chiffre, je serai en mesure d'apprécier s'il y a encore lieu de parler de marge de manœuvre. Dans la situation budgétaire actuelle, je vois mal comment on pourrait faire un gros effort. Il faut donc espérer que les calculs faits par l'administration permettront de libérer, sur les 38 millions, quelque somme importante pour l'informatisation des quatre cantons qui restent. Nous saurons cela plus tard. Le suspense demeure.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. PHILIPPE DEBRY A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA NON-TRANSMISSION DES COMPTES DE LA REGION»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PHILIPPE DEBRY AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «HET NIET BEZORGEN VAN DE REKENINGEN VAN HET GEWEST»

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

C'est le ministre Hasquin qui y répondra au nom du ministre Chabert.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, depuis 1991, la Région dispose de l'autonomie de trésorerie. C'est donc elle qui est tenue d'élaborer les comptes de gestion deniers et les comptes généraux de la Région.

Le rapport de la Cour des Comptes nous signale que seul le comptable du contentieux et des fonds en souffrance a rempli cette obligation légale. Aucun des 87 autres comptes de gestion deniers afférents aux exercices 91, 92, 93, 94, 95 et 96 n'a été remis à la Cour des Comptes en dépit de plusieurs lettres de rappel envoyées au ministre par celle-ci. La Cour a également signalé par courrier au ministre qu'il incombait à l'Administration d'établir d'office les comptes que ses comptables n'auraient pas remis dans les délais fixés.

Nous avons déjà à plusieurs reprises attiré l'attention du ministre sur les retards pris pour la transmission des comptes et leur approbation par le Conseil.

Depuis plusieurs années, le ministre annonce la transmission de ces comptes de manière incessante. Nous ne comprenons pas comment aujourd'hui les comptes de 1991 n'ont même pas pu être transmis, plus de six ans après la clôture de l'exercice.

Nous souhaitons donc connaître d'une part les raisons pour lesquelles un tel retard s'est accumulé et d'autre part savoir avec précision et certitude la date à laquelle ces comptes seront transmis par le ministre d'abord à la Cour des Comptes et ensuite au Conseil.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, ministre.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, voici la réponse que m'a transmise le ministre Chabert.

Ainsi que l'a relevé la Cour des Comptes dans son 154e Cahier d'observations, la présentation des comptes de la Région doit être précédée de la production des comptes du comptable centralisateur.

Cette production a été entamé en avril 1998 par le dépôt des comptes de 1991 auprès de la Cour. Les comptes de 1992 sont en passe d'être envoyés, et les années suivantes seront produites au

rythme d'une année par trimestre à venir, ce qui devrait permettre une régularisation complète pour la fin de 1999.

Parallèlement à cette opération, le Service financier a mis en route la procédure d'établissement des comptes régionaux et une cellule spéciale a été créée en son sein à cet effet.

Il faut rappeler que le projet d'ordonnance contenant le règlement définitif du budget de 1991 est prêt de longue date, ne devant être complété que de l'inscription des montants à reporter le 1er janvier 1991, et ce, sur base des données transmises par la Trésorerie fédérale.

Il s'est avéré cependant depuis lors que, contrairement à ce qui avait été prévu initialement, le Service financier du ministère doit prendre en charge lui-même l'établissement des ordonnances de comptes relatives aux exercices 1989 et 1990, alors qu'il n'a pas tenu les comptes officiels de ces années, puisque la Région ne disposait pas encore d'une Trésorerie autonome.

Or, c'est un passage obligé. C'est de là que tout part. Une fois que cela est réglé le reste est un jeu d'enfant.

C'est la base qui fait défaut.

Les contacts nécessaires ont donc été pris avec la Trésorerie et les services informatiques du ministère fédéral des Finances, qui ont transmis les supports contenant les données comptables officielles relatives à l'exécution budgétaire de ces exercices. Si ces données sont exploitables sans problèmes, ce qui est à l'examen pour l'instant, les projets d'ordonnances de comptes relatives aux exercies 1989 et 1990 seront établis dans les prochaines semaines.

Cela étant fait, les exercices suivants à partir de 1991 pourront être traités suivant le même rythme que les comptes de comptables cités précédemment, de façon à ce que les premiers comptes issus de la nouvelle comptabilité — bilantaire — de la Région puissent être produits dès la clôture de l'exercice 1999.

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, je ne ferai qu'un commentaire. Ce type de promesses de mise en route incessante et de transmission des comptes à la Cour des Comptes, même si elles semblent se préciser cette fois, ont déjà été faites à plusieurs reprises par le ministre des Finances. Cette réponse ne m'enlèvera pas un certain doute quant au respect des délais.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. PHILIPPE DEBRY A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «LA PUBLICITE EMISE SUR LES POSTES TELEPHONIQUES SE SITUANT DANS LE METRO»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PHILIPPE DEBRY AAN DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE RECLAME VIA DE TELEFOONTOESTELLEN IN DE METRO»

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Philippe Debry. — Monsieur le ministre, quelle ne fut pas ma surprise lorsque, décrochant un combiné téléphonique situé sur un quai de la station Art-Loi, j'entendis une publicité pour une firme bruxelloise bien connue spécialisée dans le prêt personnel.

Le ministre pourrait-il m'expliquer la raison de la présence de cette publicité lorsque l'on décroche un combiné téléphonique installé dans une station de métro ?

Peut-il me dire si ce système est dès à présent installé sur l'ensemble des cabines téléphoniques du réseau STIB ? S'agit-il d'une expérience ou ce système est-il définitif ?

Peut-il me dire s'il existe un système de contrôle sur le type de publicité ou de messages commerciaux diffusés par ce moyen. En effet, il me semble malheureux, à l'heure où une prise de conscience a été réalisée sur les problèmes de l'endetement de diffuser des messages incitant les personnes à contracter des prêts personnels.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, ministre.

M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Monsieur le Président, deux opérateurs mettent des téléphones à disposition du public dans les stations de métro: Phone Communication dont les appareils sont principalement installés sur les quais et Belgacom dont les appareils se situent principalement dans les mezzanines des stations.

Récemment, l'une de ces sociétés a introduit un message publicitaire en lieu et place de la tonalité de présence de ligne. Celui-ci est annoncé à l'usager par un autocollant collé sur l'appareil.

Il s'agit d'une initiative originale et créative, non prévue dans les contrats qui lient ces opérateurs à la STIB. A ce sujet, la STIB rappelle que, depuis le 1er janvier 1998, les télécommunications et donc la téléphonie ont été entièrement libéralisées. On peut donc comparer cette publicité à celle diffusée dans les journaux, à la radio, à la télévision ou sur Internet. Seul un contrôle a posteriori peut être exercé, aucune censure préalable n'étant possible.

Pour votre information, je vous signale que dans la région ostendaise, si je ne m'abuse, un réseau privé s'est constitué, fonctionnant exclusivement à partir de la publicité par téléphone.

Concernant la prise de conscience relative au contenu du message (à savoir: incitation à contracter des prêts personnels), il faut remarquer que d'autres supports ont déjà été utilisés à cet effet, sans soulever de polémique. Pensons, par exemple, aux affiches dans le métro. Les crédits sont un service proposé à la population. Celle-ci a le droit d'en être informée.

La STIB fait également remarquer que, mise en place depuis environ deux mois, cette publicité n'a jamais fait l'objet d'aucune plainte. Néanmoins, la STIB s'est engagée à tirer les conclusions de cette expérience avant l'automne. Si le bilan est négatif, la STIB demandera à l'opérateur de retirer ce message. En revanche, s'il est positif, l'élément publicitaire permettra à la STIB d'augmenter les redevances perçues.

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, je trouve que ce type de publicité est nettement plus agressif d'autant que les utilisateurs ne s'y attendent pas, en tout cas la première fois qu'ils en font l'expérience.

Au contraire d'une affiche que l'on peut découvrir distraitement, entendre un message dans un combiné téléphonique que l'on saisit pour former un numéro est beaucoup plus « agressif » qu'une simple publicité visuelle ou radiodiffusée.

A titre personnel et au nom de mon groupe, j'estime qu'il devrait être mis fin a cette expérience. En outre, dans le cadre de son rôle de service public, la STIB devrait effectuer le tri quant au type de publicité souhaité.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 17 h 40.

De plenaire vergadering wordt om 17.40 uur gesloten.

54.365 — E. Guyot, s. a., Bruxelles